

MGR ALFONSO DE GALARRETA
SERMON D'ORDINATION DU 27 JUIN 2008 À ECÔNE

Au Nom du Père et du Fils et du Saint Esprit, Ainsi soit-il.

Excellences,
Chers Confrères,
Chers Ordinands,
Mes bien chers Frères,

Lorsque l'on considère quelle est la pensée de la Sainte Église, que ce soit dans les Saintes Écritures, spécialement dans Saint Paul, ou dans la Tradition, qui est comme condensée dans le Pontifical Romain, on constate que c'est vrai : Monseigneur Lefebvre, notre saint fondateur, a été le serviteur *fidelis et prudens*, fidèle et prudent, et l'on pourrait bien ajouter : fort, vaillant, qui n'a fait autre chose que nous transmettre avec fidélité ce qu'il avait reçu de la Sainte Église, c'est à dire le **vrai**¹ Sacerdoce catholique.

Et cela est vrai à tel point que pour nous, il suffit de vivre ce qu'il nous a transmis, vivre ce que nous avons reçu, et plus précisément, vivre ce que nous sommes. La sainteté sacerdotale, c'est tout simplement de vivre ce que nous sommes.

Je voudrais donc vous parler de cet enseignement que nous avons reçu, de ce Sacerdoce. Evidemment non pas d'une façon exhaustive, mais dans ses éléments essentiels, dans ce qui me semble être ses éléments essentiels.

1. Et tout d'abord, **le Prêtre au Sacerdoce est ordonné au Sacrifice**, au Saint Sacrifice de la Messe. Le Prêtre est avant tout l'homme du culte de Dieu, l'homme consacré et établi, afin de rendre au vrai seul Dieu le vrai culte. Il est établi aussi comme médiateur, intermédiaire entre Dieu et les hommes pour offrir des prières et des sacrifices. Il est surtout et essentiellement l'homme du Saint Sacrifice. Il n'y a pas de Sacerdoce, il n'y a pas de prêtre sans le Saint Sacrifice de la Messe.

L'Apôtre Saint Paul dans l'Épître aux Hébreux le dit d'une façon très claire : «Car tout Pontife pris d'entre les hommes est établi pour les hommes en ce qui regarde le culte de Dieu, afin qu'il offre des dons et des sacrifices» - *munera et sacrificia*. Et après avoir montré que le prêtre doit compatir avec les pécheurs, c'est à dire qu'il doit avoir des sentiments de compassion et de miséricorde vis-à-vis des pécheurs, car lui-même est revêtu de faiblesse, l'Apôtre insiste : «C'est pour cela qu'il doit offrir pour lui-même ainsi que pour le peuple des sacrifices pour les péchés». Et il me semble que nous réalisons cela d'une triple façon. Cela signifie que nous devons faire de la Sainte Messe le centre, le cœur de notre vie spirituelle, de notre vie sacerdotale, de notre vie. Et que c'est de la Messe, de la Sainte Messe, et de la célébration de la Sainte Messe que nous devons puiser, tirer, toutes les grâces de sanctification personnelle, et de sanctification des fidèles. C'est à dire que le principal de la sanctification, c'est la Sainte Messe. C'est bien cela que nous a dit Monseigneur Lefebvre. Ensuite, il faut que nous accomplissions notre tâche de médiateur par la prière. Il y a une médiation du prêtre, par la prière, aussi bien publique que privée. Bien sûr, la Liturgie, cela est clair, mais aussi la vie de prière personnelle, privée. Le prêtre est ordonné à une médiation entre Dieu et les hommes. Autrement dit, c'est une prière de demande, d'intercession, de médiation, de réparation, d'expiation, surtout de propitiation. Notre Seigneur lui-même a dit aux Apôtres, dans l'Évangile de Saint Jean : «Ce n'est pas vous qui M'avez choisi, c'est Moi qui vous ai choisis, et qui vous ai établis, afin que vous alliez, et que vous portiez du fruit, et que votre fruit demeure». Et Notre Seigneur ajoute : «...et afin que tout ce que vous demanderez à Mon Père en Mon Nom, Il vous le donne». Donc il y a quand même un office d'intermédiaire par la prière. Puissant office, fonction du prêtre, semblable à celle de Moïse, par exemple dans l'Ancien Testament, quand il a obtenu le pardon du peuple, par sa prière. Ou quand il a obtenu la victoire dans la bataille, dans la mesure où il a prié pour le peuple. Un pouvoir semblable à celui d'Élie, d'ouvrir ou de fermer le ciel, les grâces du ciel. Et c'est Notre Seigneur lui-même qui nous a donné l'exemple. Monseigneur Lefebvre parlait de Notre Seigneur comme d'un «grand priant». Il est le modèle de prière sacerdotale par excellence. Et la prière sacerdotale par excellence, c'est la Sainte Messe, encore. C'est donc bien l'exemple que nous avons reçu de Notre Seigneur, c'est la médiation. Afin de rendre Dieu propice, pas seulement pour l'Église, pour les Chrétiens, mais pour le monde. Comme le signale Saint Jean Chrysostome, on est constitué afin de prier pour tout le monde.

C'est donc la Sainte Messe et le Sacrifice de la Messe qui doit être comme le modèle et la forme de la prière sacerdotale. Et nous réalisons ce premier aspect essentiel aussi en nous conformant à Notre Seigneur Jésus-Christ prêtre et victime. Il y a donc une identification qui est requise, une conformité croissante à Notre Seigneur dans notre vie sacerdotale. *Imitami quod tractatis* - c'est le Pontifical Romain - : imitez ce que vous traitez. Imitez donc Notre Seigneur dans la Sainte Messe. Or Notre Seigneur dans la Sainte Messe est le prêtre. Il est l'oblation. Il est le Sacrifice. Il est la Victime. Donc il y a une double imitation. Nous devons chercher à ressembler chaque jour davantage à Notre Seigneur Prêtre. Donc, dans Sa sainteté, dans la recherche qu'Il a fait tout le temps de la Gloire de Dieu. Tout est ordonné à la Gloire du Père. Et aussi dans Son souci du Salut des âmes, et dans Sa Miséricorde. Sainteté, Gloire de Dieu, Miséricorde. Mais nous devons aussi nous conformer à Notre Seigneur, victime, oblation, sacrifice. Or le sacrifice implique toujours une destruction. Il y a forcément une destruction, une mort, mystiquement parlant. Surtout à la Messe. Et c'est surtout à l'exemple de la Messe que nous devons puiser cet esprit qui est le vrai esprit sacerdotal. Et pour traduire en mots simples, c'est là qu'il faut accepter les souffrances joyeusement, volontiers. Les adversités, les difficultés, les incompréhensions, les misères... La liste des malheurs de l'homme est très longue. Et c'est donc assumer cela, accepter avec résignation de souffrir la Croix. On ne peut pas éviter de ressentir la Croix comme une Croix. Sinon ce n'est plus une Croix.

¹ **Notes de LHR. Il y aurait donc un faux sacerdoce ? Et Mgr vous n'en parlez pas ? Vous ne le dénoncez pas ?**

En union avec Notre Seigneur, de la vivre en Lui, pour tout le bien dont nous avons besoin, et pour les pécheurs et pour la Sainte Eglise. Je pense que c'est là le sommet de la vie sacerdotale, c'est la fleur, ou le fruit, plutôt.

2. Le deuxième élément essentiel au Sacerdoce : **la prédication de la Vérité**. Notre Seigneur Jésus Christ est la vérité même. «Je suis la Vérité». Et Il est venu en ce monde afin de rendre témoignage de la Vérité. Comme il le dit devant Kephars. Et la Sainte Église catholique est la colonne et le soutien de la Vérité. Il s'ensuit donc que c'est une tâche essentielle du prêtre que de prêcher la Vérité. Le prêtre doit donc se préparer. Il doit être ou il doit se rendre capable d'enseigner la Vérité. Et il doit se consacrer à la Prédication. Pour Saint Paul, être Apôtre, c'est essentiellement prêcher, enseigner. C'est être un docteur, un messager, un héraut qui proclame toujours la parole de Dieu. Ce sont ses propres mots. La Parole de Dieu, la Parole de Vérité, les saintes paroles de Notre Seigneur Jésus-Christ. Les paroles de la Foi. La Sainte Doctrine. Et c'est bien l'exemple que nous a donné Notre Seigneur. Sa vie publique est une vie de prédication, d'enseignement. De révélation de la Vérité, déjà. Et c'est même Son commandement : «Allez et enseignez toutes les créatures». C'est à dire tous les hommes. Tous les hommes. Et cette prédication doit être fidèle. Ce qui est requis donc dans l'exercice de ses devoirs, c'est d'avoir la fidélité. Ce que l'on demande au ministre, c'est qu'il soit fidèle. Un ministre doit être fidèle à son ministère, à ce qu'on lui demande. De transmettre. Et être fidèle, cela veut dire d'abord prêcher l'intégrité de la Doctrine. Et ensuite, prêcher, enseigner cette doctrine dans toute sa pureté. Donc vous voyez : **toute la Foi, rien que la Foi. On ne peut rien ajouter, ni rien retrancher.**

Et cette prédication, intégrale et pure, doit être nécessairement **celle de la Tradition**¹. Elle doit prêcher selon l'enseignement de la Tradition. Selon la prédication traditionnelle, qui est le critère et la norme de la Foi. Le principal et le premier des critères de la Foi. C'est ainsi que Saint Paul le nomme. «Nous ne sommes pas comme beaucoup qui frelatent, qui adultèrent la Parole de Dieu. Mais c'est en toute pureté, comme de la part de Dieu, devant Dieu, dans le Christ, que nous parlons». Prière, justement, de ne pas adultérer la Foi. Et il donne comme conseil à Timothée : «Aie comme modèle les saintes paroles que tu as entendues de moi dans la Foi et la Charité du Christ». L'enseignement pur, parfait. Et il ajoute : «Garde le précieux dépôt de la Foi, par le Saint Esprit, qui habite en nous». Donc le prêtre reçoit le Saint Esprit, spécialement dans le Sacerdoce, afin de garder cet enseignement, cette Tradition, et afin de l'enseigner, de le prêcher. C'est bien là les critères de catholicité. Rappelez-vous les paroles de Saint Paul dans l'Épître aux Galates : «Si quelqu'un, fût-ce moi-même, ou un ange du Ciel...» ; donc si n'importe qui, que ce soit un prêtre, un évêque ou un cardinal, ou un pape, «vous annonce un Évangile différent de celui que nous avons annoncé, que vous avez reçu, qu'il soit anathème»². Le critère de la Foi catholique et de la prédication du prêtre, c'est la Tradition. La conformité avec la Tradition de l'Église catholique. Et nous faisons toujours appel à cela. Et c'est cela qui fait notre force. Nous ne faisons pas un magistère «au-dessus du magistère du Pape». Nous faisons appel au magistère du Pape et à l'enseignement constant, à la tradition de l'Église catholique, qui est au-dessus de nous et qui est au-dessus du Pape.

Et ensuite, le prêtre doit aussi prêcher et enseigner avec autorité. Avec force, - qualité essentielle de la prédication. Cela ne veut pas dire, évidemment, avec violence, ou agressivité. Cela veut dire : «force». Être fort. Saint Thomas dit bien que le prêtre doit prêcher et enseigner avec autorité, parce qu'il est l'instrument, le ministre de Dieu. Donc, il a l'autorité, il est revêtu de l'autorité de Dieu pour cet office. Alors, il doit non seulement enseigner la Doctrine, il doit non seulement exhorter les fidèles, - les exhorter au Bien, à la pratique du Bien -, mais il doit aussi corriger les fautes et les déviations. Que ce soit **en dénonçant le Mal, ou en blâmant les fautifs**³. Et **si c'est une question de Foi, une question doctrinale, il est obligé de faire une réfutation solide**. Et Saint Paul dit : «...capable de convaincre ou confondre les contradicteurs». De convaincre ou de faire taire les contradicteurs. Il dit à Tite : «Dis ces choses, exhorte et reprends avec toute ton autorité». Et il lui dit aussi : «...le prêtre doit être fortement attaché aux paroles authentiques, telles qu'elles ont été enseignées, afin d'être capable d'enseigner la Sainte Doctrine et de confondre les contradicteurs de la Foi». Ce sont les paroles de Saint Paul à Tite.

Donc il est inhérent à cette obligation de prêcher de défendre les fidèles de toute contamination doctrinale⁴. Le prêtre doit lutter contre les erreurs et contre les faux docteurs. Contre les hérésies et contre les hérétiques. Car il est le gardien des vérités de Foi, première chose. Mais il est aussi gardien du Bien des âmes. Dont le premier est justement cette Vérité en eux, **la Foi catholique**. Saint Paul est très formel à ce sujet. Rappelez-vous : «**Je t'adjure**», dit-il à Timothée, «**devant Dieu et devant Notre Seigneur Jésus-Christ** : prêche la Parole, insiste à temps et à contretemps ; exhorte, convaincs, reprends, en toute longanimité et doctrine. Cela ne veut pas dire avec patience. Bien sûr qu'il faut de la patience vis-à-vis des fidèles ou des fautifs pour les corriger. Mais il ne parle pas de ça. Il dit qu'il faut le faire avec patience, parce que c'est difficile, c'est une souffrance, c'est un combat. Et il annonce, - et c'est le testament spirituel de Saint Paul -, il rappelle que viendront des temps où les Catholiques même se détourneront de la Vérité et tourneront leurs

¹ Non, celle de l'église catholique. Cette dérive sémantique est grave, car les ralliés-apostats disent aussi que leur prédication est celle de la Tradition, ce qui est vrai apparemment. Par contre si l'on employait le terme exact : prêcher l'enseignement de l'Eglise Catholique, on comprendrait de suite que les ralliés-apostats sont limités par l'œcuménisme, par la liberté religieuse, etc et ne sont pas de l'Eglise Catholique.

² Et il aurait dû conclure : toute la secte conciliaire est anathème, Benoît XVI en tête. N'a-t-il pas vu que ces pseudo clercs, ces pseudo évêques, ces pseudo papes enseignent une autre religion, une nouvelle religion comme ils le disent souvent. Alors ne sont-ils pas anathèmes ?

³ Que n'applique-t-il ce conseil aux hérétiques conciliaires ! Ce sermon est un scandale !

⁴ C'est gravissime, scandaleux de prêcher aussi bien la vérité, en omettant de crier quels sont les principaux ennemis ! Et comment ne reprend-il pas un abbé Celier dont les écrits, dont les actes sont en complète opposition avec ce sermon ?

oreilles vers des fables. C'est là donc que le prêtre doit être vigilant¹. «Endure la souffrance. Remplis ton ministère. Fais œuvre d'évangéliste». **DONC C'EST BIEN UN DEVOIR QUE CETTE SAUVEGARDE DE LA FOI ET DES ÂMES. ET DONC, ON DOIT DÉNONCER LES ERREURS, LES HÉRÉSIES, MAIS AUSSI LES FAUTEURS DES ERREURS ET DES HÉRÉSIES.** Et cela, évidemment, suppose de la force. Dans la mesure où le combat, la crise durent, c'est surtout notre patience et notre force qui sont mises à l'épreuve. C'est pour cela que Saint Paul dit à Timothée : «Et toi, homme de Dieu, combats le bon combat de la Foi». C'est un bon combat pour Saint Paul, ce n'est pas un mauvais combat. Mais alors, **il faut se battre, il faut lutter.** Et pour cela, il faut que nous soyons forts dans la Foi. Et Saint Paul rappelle à Timothée que par l'imposition des mains, nous n'avons pas reçu un esprit de timidité, c'est à dire de crainte, mais un esprit de force, de charité et de sagesse. Il dit d'abord «de force».

3. Le troisième élément essentiel, c'est que le Sacerdoce est tout ordonné à Notre Seigneur Jésus-Christ. Tout ordonné à faire régner Notre Seigneur. «Personne ne peut poser un autre fondement que celui qui a été posé, lequel est le Christ Jésus». Encore des paroles de Saint Paul. Autrement dit, on ne peut pas chercher à bâtir cet édifice mystique qu'est l'Eglise catholique en dehors du seul fondement, qui est Notre Seigneur Jésus-Christ. Et celui qui bâtit sur un autre fondement, bâtit un édifice purement humain. Et comme nous le voyons aujourd'hui, humaniste. Donc tout d'abord, le prêtre doit tout fonder dans son sacerdoce, dans toute sa vie, dans son apostolat, sur Notre Seigneur Jésus-Christ en tant que base. Mais en même temps, Notre Seigneur doit être la fin de tous ses efforts. Car nous sommes constitués afin de : *omnia instaurare in Cristo* - tout restaurer dans le Christ.

Tout restaurer, tout instaurer, tout réunir - comme dit le grec -, **en Notre Seigneur Jésus-Christ.** Donc, la fin de l'apostolat, la fin du Sacerdoce, la fin de la Sainte Eglise, c'est Notre Seigneur Jésus-Christ. C'est de tout fonder sur Notre Seigneur Jésus-Christ. Tout inspirer de Notre Seigneur. Le prêtre ne peut avoir d'autre désir, d'autre volonté que de consacrer sa vie, toute sa vie, tous ses efforts, tout son travail à faire que Notre Seigneur Jésus-Christ soit tout, en tout, et en tous. Je voulais dire un petit peu à la façon de Saint Augustin : Notre Seigneur doit être tout, en tout et en tous. Mais il faut que ce soit **tout** Notre Seigneur : Sa doctrine, Son sacerdoce, Sa grâce, Son sacrifice, Sa royauté, Son Eglise, Sa très Sainte Mère. Tout Notre Seigneur. Ensuite il faut que ce soit Notre Seigneur **pour tous.** Pour tous. Justement, il n'y a pas de salut en dehors de Notre Seigneur. Il n'y a pas d'autre nom par lequel nous puissions nous sauver. Et donc, c'est en même temps un don, et c'est en même temps une exigence. Donc, Notre Seigneur pour tous. Pas seulement pour les Catholiques, ou pour les autres qui pratiquent bien leur culte. Eh bien, non ! C'est Notre Seigneur pour tous. Et ensuite, il faut tout ordonner à Notre Seigneur. Tout pour Notre Seigneur. Saint Paul est clair : «Tout est à vous, vous êtes au Christ, et le Christ à Dieu». Voilà la volonté de Dieu, du Père. Que tout soit ramené à Dieu, à Lui-même par Notre Seigneur Jésus-Christ.

Et nous, prêtres, nous ne faisons que coopérer à tout réunir dans le Christ. Et c'est pour cela que Monseigneur Lefebvre résumait souvent notre position par ces paroles de Saint Paul : «*Opportet illum regnare*» : Il faut qu'il règne. Oui, il faut qu'il règne. Il faut que Notre Seigneur règne². Et le Sacerdoce est une œuvre de christianisation. Les offices sont totalement ordonnés à christianiser et à établir le règne de Notre Seigneur dans toute son étendue. Aussi bien sur tous les individus, toutes les institutions et les sociétés. Aussi bien, l'un que l'autre. Evidemment, «*in quantum possumus*» : dans la mesure où nous le pouvons aujourd'hui. Mais donc, nous sommes pour cette royauté, que ce soit vis-à-vis des individus autant que des sociétés. Et nous travaillons pour cela. Et nous sommes pour la confessionnalité d'Etat ; c'est une conséquence. Nous sommes pour la royauté sociale de Notre Seigneur, et donc pour la confessionnalité d'Etat. Et ce n'est pas une question simplement politique ; ce n'est pas une question de possibilisme : est-ce possible ou non ? Enfin, c'est une question de Foi ! «*Opportet illum regnare*». Déjà Saint Grégoire le Grand le disait : Il y a des hérétiques qui nient la divinité de Notre Seigneur, d'autres qui nient l'humanité de Notre Seigneur, et d'autres hérétiques qui nient la royauté de Notre Seigneur Jésus-Christ. Des hérétiques.

Alors, vous voyez, Mes bien chers Frères, cette simple description du Sacerdoce et ses éléments essentiels, met en évidence combien **Monseigneur Lefebvre a été fidèle à nous transmettre le vrai³ Sacerdoce catholique.** Et cela met en évidence aussi la **dérive⁴** à laquelle nous assistons dans les autorités ecclésiastiques de l'Eglise. Car il y a une **radicale opposition¹⁰** par rapport à tout ce que je viens de dire. Et cela nous le constatons même aujourd'hui. Tenez, par exemple, le voyage du Saint Père aux Etats-Unis. C'est un exemple, pour ainsi dire, typique. C'est toujours sous-jacent. Et donc, cela s'applique à des degrés différents, selon les personnes et selon les circonstances. Nous ne disons pas qu'il ne prêche que l'erreur, qu'il prêche toujours l'erreur. Nous ne disons pas cela. Mais si l'on dégage les principes sous-jacents, nous trouvons justement cet esprit naturaliste. Naturaliste. Humaniste. Qui n'est pas à proprement parler surnaturel. Mais plutôt humain. Une vision humaine, où l'homme est le centre un peu de tout. C'est une prédication qui favorise la liberté de conscience et la liberté religieuse. C'est justement là **le contraire de la christianisation⁵.** Tout ramener au Christ. Et bien, non. Tout est indépendant. L'homme est autonome. Que ce soit dans sa conscience, ou que ce soit dans

¹ **Que cet évêque est faux ! Ce sermon serait excellent dans une église en ordre (encore qu'il ait oublié de préciser qu'un prêtre doit être rattaché et soumis à un évêque, que sans cette condition il n'a aucun pouvoir ; idem pour un évêque ; serait-il gêné par ces conditions imposées dans une église en ordre), il devient scandaleux et infâme dans la situation actuelle.**

² **Va-t-il faire enfin prendre des sanctions contre l'abbé Celier-Beaumont qui enseigne le contraire ? On attend.**

³ Cf, note 1, page 1.

⁴ **LA DERIVE ? Non Monseigneur. Ces gens en sont les DESTRUCTEURS, leurs papes conciliaires en tête. Admettre que le rite éternel est la forme extraordinaire du rite de la messe est en complète contradiction avec ce prêche. Ne pas le dire est scandaleux.**

⁵ **Alors, tirez-en les graves conséquences.**

sa vie sociale, dans la société. Oui, **ils font une œuvre de déchristianisation**¹⁰. Diamétralement opposée à ces règles de Notre Seigneur Jésus-Christ. Qu'ils le veuillent ou non. Pourquoi ? Parce qu'ils adhèrent à des principes libéraux modernistes. Comme l'Eglise l'a dénoncé, depuis deux siècles. Ils n'ont qu'à lire les encycliques des Papes précédents.

Ensuite, on ne prêche plus la Vérité. On est en quête de la Vérité. Alors, le principal moyen d'apostolat, c'est le dialogue. Qu'est-ce que cela a à voir avec la vocation du prêtre. Qui doit prêcher, et prêcher la Vérité. Enseigner. Et selon la Tradition. Nous voyons comment ce qui est vraiment une chaire de Vérité, de Sagesse, devient, dans les meilleurs des cas, **une chaire de confusion**. Et dans les pires des cas, **une chaire d'erreur**. C'est terrible. C'est à cela que nous assistons. Le Sacrifice de la Messe est absolument diminué, estompé, obscurci¹. Au point qu'il devient même un obstacle à la Foi, à la Grâce de Notre Seigneur. Au véritable esprit catholique et chrétien qui est fondé sur la Croix et sur le Sacrifice de la Croix. C'est terrible. L'Ecriture dit, parlant des enfants d'Elie : «Leurs péchés étaient très graves, car ils éloignaient les hommes du sacrifice». Leurs péchés étaient graves, puisqu'ils ont été **condamnés par Dieu**. Et ils sont morts à cause de cela.

Et cela, en tout cas, montre l'importance et la nécessité des sacres. Car si nous avons fait cet acte des Sacres, c'est justement pour la survie du Sacerdoce catholique. Donc aujourd'hui, nous revendiquons les Sacres. Nous revendiquons cet acte. Mais non pas comme s'il était une sorte de rébellion contre l'autorité, ou contre l'autorité du Pape. C'est à dire que nous ne revendiquons pas cet acte dans son apparente désobéissance. Mais par contre, nous le revendiquons dans sa résistance réelle. Dans la mesure où nous avons posé cet acte simplement afin de sauvegarder le Sacerdoce catholique. Et **qui dit sauvegarder le Sacerdoce, dit sauvegarder la Foi catholique. Et l'Eglise catholique**. Et donc, nous revendiquons la figure de Son Excellence Monseigneur Marcel Lefebvre. C'est dans ce contexte que sa figure émerge, avec la taille d'un géant. Car Monseigneur a été, quand même, le principal sauveur de la Tradition². Et souvent l'on nous dit : «Vous êtes lefebvristes». Et nous disons toujours : «Nous ne sommes pas lefebvristes, nous sommes Catholiques». Mais je souligne quand même que nous sommes des disciples de Monseigneur Marcel Lefebvre, et nous en sommes très fiers. Car il ne faut toujours entrer dans la logique, la sémantique des ennemis. Bien sûr, «lefebvristes» c'est méprisant. Cela veut dire que nous serions Catholiques parce que lefebvristes. Et bien non, c'est parce que nous sommes Catholiques, et que Monseigneur Marcel Lefebvre était très Catholique, que nous sommes des disciples de Monseigneur Marcel Lefebvre. Et à l'inverse, aujourd'hui, les gens croient, parce qu'ils obéissent. Ils n'obéissent pas parce qu'ils croient. Ce n'est pas avoir la Foi surnaturelle, c'est avoir l'obéissance. Vous êtes Catholiques si vous obéissez. Et non pas si vous croyez. Or l'obéissance est une conséquence de la Foi. Et donc, si nous avons adhéré à cet homme, sauveur de la Tradition, c'est parce qu'il était vraiment Catholique. Mais ceci étant dit, ceci étant précisé, nous revendiquons sa figure. Et nous sommes très heureux d'avoir partagé ce combat. Et nous serons très heureux encore de continuer ce combat. Et de partager les souffrances, les peines, les adversités, et si vous voulez les déclarations et même les condamnations dont il a souffert. Nous n'avons pas honte de l'Evangile de Notre Seigneur. Nous n'avons pas honte de Notre Seigneur Jésus-Christ. Nous n'avons pas honte de la Foi catholique de toujours. Nous n'avons pas honte de l'Eglise Catholique de toujours. Et, par conséquent, nous ne rougissons pas de Monseigneur Marcel Lefebvre.

Et cela m'amène à vous parler très rapidement de **la situation actuelle**. Vous avez peut-être entendu dire, par ci, par là, que nous avons reçu un ultimatum de la part de Rome. De la part du Cardinal Castrillon. Moi je pense que c'est trop dire, un «ultimatum». C'est trop dire³. Il y a évidemment une volonté de nous émouvoir, de nous effrayer un peu. De nous mettre un peu de pression. Nous presser, dans le sens d'un accord purement pratique, qui a été toujours la proposition de Son Eminence. Alors, évidemment, vous connaissez déjà notre pensée. Cette voie est une voie morte. Et puisque c'est là, pour nous, c'est la voie de la mort. Et donc, il n'est pas question de la suivre. Nous ne pouvons pas nous engager à trahir la confession publique de la Foi. Il n'est pas question. C'est impossible. Et nous ne voulons pas, en tant que nous voulons garder la Tradition, défier ce bâtiment mystique qu'est l'Eglise, et **nous embaucher dans une entreprise de démolition**⁴. Impossible. Vous réfléchirez sur tout ce que nous avons déjà dit. C'est impossible.

Alors évidemment, notre réponse va plutôt dans le sens de ce que nous avons déjà demandé. Ce que nous demandons depuis longtemps, ce sont les étapes avec les préalables. Et qui aboutiraient, éventuellement, à une discussion, à une confrontation. Théologique. Plus que théologique, encore, doctrinale. Plus que doctrinale, encore, du magistère. Et plus que du magistère, de Foi. Mais c'est la seule voie que nous sommes prêts à accepter. C'est la seule voie que nous demandons. Evidemment, la réponse de la Fraternité va dans ce sens-là. Et elle ira dans ce sens-là.

¹ **Mais, non : leur sacrifice est celui de Caïn, qui n'est pas agréable à Dieu. Votre présentation des faits est inadmissible ! Cet évêque à le lire ou à l'entendre donne la nausée.**

² **NON, toujours non : sauveur de l'Eglise Catholique.**

³ **L'abbé Hoyos avait téléphoné à Mgr Fellay, peu de temps avant pour minimiser l'ultimatum. Mgr de Galaretta obéit de suite et minimise. De même dans "l'ultimatum", il est demandé de ne pas critiquer le "pape". Mgr de Galaretta s'exécute : aucune critique de Benoît XVI ! Ils ont bien reçu 5/5 l'ultimatum et ils l'exécutent ! Cette journée est celle du bluff le plus scandaleux. Tout le monde est dans le mensonge et cette fausse fermeté en est l'exemple le plus triste : dire et faire dans les faits le contraire.**

⁴ **Il voit donc clair. Et pourtant ils veulent être en communion avec ces hérétiques. Dans quelques instants il dira UNA CUM Benoît XVI, alors que : "AU CANON DE LA MESSE, ON NE PRIE PAS POUR CEUX QUI SONT HORS DE L'EGLISE". Somme Théologique de saint Thomas d'Aquin : III, q. 79, a. 7. Pire, ils veulent la levée d'excommunication pour bien être en communion, Quand on voit dans ce sermon que Mgr de Galaretta connaît bien la vérité et que quelques instants après (au canon), il ira contre la vérité connue, comment ne pas penser au péché contre le Saint-Esprit, péché irrémissible qui rend aveugle. Les chefs de cette Fraternité, cette Fraternité et ceux qui la suivent, deviennent aveugles.**

Alors, que nous prépare l'avenir proche ? Moi, je ne sais pas. Je pense que le plus probablement ceci aboutira à une pause, à une stagnation de nos contacts avec Rome.

Moins probablement, à une déclaration, nouvelle, contre nous.

Et moins probablement encore, cela aboutira au retrait du Décret d'excommunication, et ensuite à une discussion sur la Foi catholique. Discussion, pour ainsi dire, évidemment.

Voilà. Je vous les ai données dans l'ordre décroissant. D'après moi. C'est une conjecture que je fais moi-même, à mes frais.

Pour terminer, je vous rappelle, chers ordinands et chers confrères, les paroles de Notre Seigneur avant de monter au Ciel, qui me semblent contenir des passages beaux, si beaux. Qui contiennent la quintessence de l'Évangile : «Tout pouvoir m'a été donné, au Ciel, et sur la Terre». C'est le Christ Roi, Universel, qui parle. Le Maître de l'Histoire et de l'Église. «Tout pouvoir m'a été donné, au Ciel, et sur la Terre». «Allez donc, et enseignez tous les hommes, toutes les nations», - c'est bien le Christ Prêtre, Docteur, Docteur de Vérité. C'est le Christ-Vérité qui nous les dit -, «les baptisant, au Nom du Père, et du Fils et du Saint Esprit». C'est bien le Christ-Vie. C'est le Christ-Prêtre qui communique la grâce. Qui nous donne cet ordre de les convertir, de leur donner la grâce. «Leur apprenant à garder tout ce que Je vous ai demandé». «Tout ce que Je vous ai demandé». Absolument tout. Et c'est bien le Christ Législateur, qui établit leur morale même, qui nous demande d'enseigner cela. Ceux qui croiront, et se feront baptiser se sauveront. Et ceux qui ne croiront pas, se condamneront, seront condamnés. C'est le Christ Juge et Rémunérateur qui nous l'annonce. «Et voici que Je suis avec vous, tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles». C'est le Christ Sauveur, Rédempteur, le Christ Tête de l'Église. C'est le Sacré-Cœur de Jésus qui nous annonce Son secours, dans Sa Toute-Puissance et dans Sa Miséricorde. Alors, nous n'avons rien à craindre. Il l'a dit lui-même aux Apôtres : «Ne craignez rien ! J'ai vaincu le monde». Et Notre Seigneur ne parle pas seulement du monde mondain. Le contexte le montre bien que, dans «J'ai vaincu le monde», Notre Seigneur inclut les autorités ecclésiastiques de l'époque, puisqu'il parlait un peu avant des Pharisiens et des Sadducéens. Autrement dit, Notre Seigneur a vaincu tous Ses ennemis. Et nous, nous sommes au service de ce si puissant Seigneur, Roi des Rois, Seigneur des Seigneurs. Alors nous n'avons rien à craindre. Et la Providence va nous donner, pour l'avenir, ce qui nous convient. Comme toujours. Parfois c'est la souffrance, parfois c'est l'épreuve, une accalmie, une petite bataille gagnée. Nous ne connaissons pas l'avenir. Nous ne savons pas où l'histoire du monde va aboutir, ni l'Église elle-même, et le monde. A quoi Dieu nous prépare-t-Il ? Nous ne le savons pas. Mais que ce soit dans la souffrance, dans le combat, dans la joie, dans la victoire, nous sommes toujours également rassurés. Car notre Espérance est bien fondée en Dieu, en Sa Providence et en Notre Seigneur Jésus Christ.

Et c'est pour cela que nous prions également aujourd'hui la Très Sainte Vierge Marie. Et tout particulièrement l'Immaculée, la Toute Pure. Car c'est bien Elle qui est le chemin pour aller à Notre Seigneur Jésus Christ, qui est le chemin assuré pour aller au Christ, pour vivre de la Vie du Christ. Mais c'est aussi l'Immaculée qui a reçu les promesses de la Victoire. *Ipsa conteret*. La Victoire a commencé déjà, par Marie. La victoire finale viendra aussi par l'entremise de l'Immaculée. Par le triomphe du Cœur Immaculé et douloureux de Marie.

Alors, ayons cette confiance et soyons courageux dans notre Sacerdoce, dans notre ministère et dans l'accomplissement, chaque jour meilleur, des exigences de notre Sacerdoce Catholique.

Au Nom du Père et du Fils et du Saint Esprit,

Ainsi soit-il.

+ Alfonso de Galarreta. Ecône le 27 juin 2008¹.

¹ Pour finir, comment ne pas évoquer le **serment hérétique et blasphématoire** exigé à chaque ordinand lors du sous-diaconat : **DECLARATION DE FIDELITE AUX POSITIONS DE LA FRATERNITE SAINT PIE X**

*Je soussigné, **RECONNAIS BENOÎT XVI COMME PAPE LÉGITIME DE LA SAINTE EGLISE CATHOLIQUE**. C'est pour quoi je suis prêt à prier publiquement pour lui en tant que Souverain Pontife. Je refuse de le suivre quand il s'écarte de la Tradition catholique, particulièrement en matière de liberté religieuse et d'œcuménisme, ainsi que dans les réformes qui sont nocives pour l'Église. J'admets que les Messes célébrées selon le nouveau rite ne sont pas toutes invalides. Cependant, eu égard aux mauvaises traductions du N.O.M, à son ambiguïté qui favorise son interprétation dans un sens protestant, et à la pluralité des modes de célébration, je reconnais que le danger d'invalidité est très grand. J'affirme que le nouveau rite de la Messe ne formule, il est vrai, aucune hérésie expresse, mais qu'il «s'éloigne de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la sainte messe» et que pour cette raison ce nouveau rite est en soi mauvais. C'est pourquoi je ne célébrerai jamais la sainte Messe selon ce nouveau rite, même sous la menace de peines ecclésiastiques ; et je ne conseillerai jamais à quiconque, de manière positive, de participer activement à une telle messe.*

J'admets enfin comme légitime et conforme à la Tradition la réforme liturgique de Jean XXIII. J'en reçois donc comme catholiques tous les livres liturgiques: missel, bréviaire, etc., (et je m'engage à les utiliser exclusivement selon leur calendrier et leurs rubriques, en particulier pour la célébration de la Messe et pour la récitation du bréviaire). Je désire ce faisant manifester l'obéissance qui me lie à mes supérieurs, ainsi que celle qui me lie au Pontife Romain dans tous ses actes légitimes. En ce qui concerne l'interprétation et l'utilisation du nouveau Code de droit canonique, je me déclare enfin prêt à suivre les directives de mes supérieurs. Fait à (lieu et date) : ... Signature : ...» (cf. Cat. 581. a et 808 b).

Par un tel serment, tous les prêtres de la FSSPX s'obligent à partager et cautionner le comportement scandaleux et hérétique de Mgr de Galarreta. Un prêtre, ancien de la FSSPX, me disait que tout semble indiquer que cette Fraternité est comme "envoûtée". Ne serait-ce pas à cause de ce serment qui est comme un pacte, et les lie à cette secte conciliaire gnostique et diabolique ?

L'église œcuménique, mondialiste, gnostique, maçonnique, sectaire de Benoît XVI, n'est pas la sainte Eglise Catholique.

La sainte Eglise Catholique EST éclipsée par celle de Benoît XVI.

DERNIÈRE HOMÉLIE de MONSEIGNEUR GUERARD DES LAURIERS
PRONONCÉE LE 3 JANVIER 1988 EN LA FÊTE DU SAINT NOM DE JÉSUS

Mes biens chers frères,

Comme j'ai devant moi, si non uniquement, au moins principalement, les auteurs et responsables de la revue "Sous la Bannière"¹, je tiens à les féliciter et à les remercier du numéro que j'ai reçu hier. Il est vigoureux. Je vous remercie d'y avoir pris ma défense contre l'accusation d'être gnostique, qui est infirmée par l'histoire des "lettres" que vous publiez.

Et je vous avoue humblement ce que j'en ignorais moi-même, parce que j'ai fréquenté l'école laïque ; je n'ai su, de Fréron en particulier, que ce que laissaient filtrer les manuels faussaires concernant cette époque.

Également, la dissertation liminaire concernant Jeanne d'Arc, qui est d'une très haute inspiration, qui peut servir de modèle, malgré des défauts de jeunesse.

Et puis les nouvelles de Rome. Je ne puis qu'accepter ce que vous y affirmez ; à savoir que **Wojtyla est le maître en ce lieu**. La fable inventée depuis longtemps, par Louis Salleron déjà, accusant les bureaux de Paul VI d'administrer à sa place, n'est qu'un mensonge. En vérité, c'est bien Wojtyla qui est **le chef, un chef ambitieux, exigeant, implacable, qui ira jusqu'au bout de son dessein**, dans la mesure où Dieu ne l'arrêtera pas.

Tout cela, il est excellent de le dire, il est opportun de le rappeler comme vous le faites, dans un style accessible à un public que d'autres revues ne peuvent pas atteindre. Je pense qu'il y a là une œuvre excellente, et je vous le dis encore, je vous remercie de continuer, malgré les sacrifices que cela exige, les interrogations difficiles, douloureuses pour des pères et mères de famille constituant une telle entreprise.

J'ai cependant une toute petite remarque à vous faire.

Lorsque nous lisons les textes d'un concile, ou d'un document qui émane du magistère, nous ne demandons pas qu'il dise toute la vérité. Mais nous avons **le droit de demander qu'il n'y ait que la vérité**. Ainsi par exemple, dans Vatican II, il y a beaucoup de vérités. C'est incontestable. Mais la question n'est pas là. La question c'est qu'un concile œcuménique, qui représente par excellence le magistère ordinaire universel de l'Église, est **infaillible par nature** ; et donc on doit **n'y trouver que des vérités. Le fait qu'il y ait des vérités, n'excuse pas qu'on puisse y trouver une seule ambiguïté**.

Or dans l'article qui est consacré à Rome, si pour des lecteurs de bonne volonté, c'est-à-dire pour des gens qui, s'ils lisent un texte en considérant l'ensemble, qui ne s'attachent pas à faire l'exégèse minutieuse et souvent hargneuse d'un passage particulier pour accuser l'auteur et le prendre en défaut ; donc si je suis un lecteur de bonne volonté, je n'ai rien à dire. Mais si on prend un lecteur grincheux, qui en l'occasion est un lecteur intégriste, il y a un passage qui ne dit pas, qui n'exprime pas toute la vérité².

Vous dites bien, pour camper le personnage de Mgr Lefebvre que c'est le seul évêque qui conserve la messe, qui condamne le concile, qui conserve le catéchisme. Et c'est vrai. C'est vrai que c'est aux yeux des "romains", des gens qui y sont actuellement, c'est bien ça qu'il est. Parce que leur vue à eux est plus courte. Et donc, il ne voient pas, par ailleurs, les vicieuses qui sont le fait des positions de Mgr Lefebvre. Ils ne voient qu'une chose, c'est qu'il leur résiste. Et en ce sens, vous dites parfaitement vrai.

Cependant, il faut ajouter malheureusement que Mgr Lefebvre tient pour la messe, c'est vrai, mais pour la messe *una cum*. Il faut ajouter que Mgr Lefebvre est contre le concile c'est vrai, mais qu'il admet le concile interprété à la lumière de la tradition. Il faut ajouter que Mgr Lefebvre conserve le catéchisme, c'est vrai, mais dans ce catéchisme, il laisse enseigner que le magistère ordinaire universel de l'Église est faillible, ce qui est une erreur.

Or Mgr Lefebvre n'a jamais, jamais, rapporté ces erreurs ! **Donc il y a là une hérésie, un mensonge, et les fidèles des priures sont dans l'ensemble, on peut s'en rendre compte, arrêtés à cette contre vérité**.

Alors qu'est ce que veut Mgr Lefebvre, qu'est ce que sera son avenir ? Cela nous échappe. Nous ne savons pas le fond de son cœur ; je le pense sincère. Je n'ai pas toujours eu avec lui de bonnes relations. Mais si vous dites ces choses, ce qui est vrai, il faut les expliquer, pour camper Mgr Lefebvre au regard de Rome, et rendre compte du fait que, en effet, il est l'objet de la haine des cardinaux fidèles à Jean-Paul II. Il fallait dire aussi que Mgr Lefebvre, comme je viens de vous le dire, est pour la messe, mais malheureusement une messe *una cum* ; qu'il est pour la tradition et contre le concile, mais que malheureusement il admet le concile interprété à la lumière de la tradition ; il conserve le catéchisme mais cependant, il laisse passer dans le catéchisme, qu'il représente comme étant l'exposé officiel et adéquat de la doctrine traditionnelle, une thèse qui est purement et simplement une hérésie. **Ce sont des choses graves**.

Alors je crois que dans votre revue, qui est excellente, il faut tenir compte du fait que, si elle n'est certes pas revêtue de l'infaillibilité, compte tenu de l'état du magistère il faut vous efforcer de parler comme si vous étiez dans sa position. Il est souhaitable que, en lisant vos lignes, ce soit **irréprochable**. Et donc que **toute la vérité y soit exprimée, aussi dure soit-elle**. Sans cela vous risquez de laisser s'infiltrer dans la phalange de vos lecteurs la seule idée de ce que vous dites de positif. Ils vont dire que Mgr Lefebvre, oui, en effet, il conserve la messe, il conserve la tradition, le Saint Sacrifice, et tout cela est important, tout cela est excellent, mais ils ne verront que cela, et alors ils diront pourquoi ne pas être avec Mgr Lefebvre ? Puisqu'il fait tout cela, puisque justement à cause de tout cela, Rome est en antinomie avec lui, il n'y a qu'à être avec lui ; et en effet ce serait beaucoup plus simple s'il se convertissait, s'il revenait à ce qu'il devrait faire, ce que vous dites d'ailleurs en termes très clairs...

Parce que le grief que je formule en ce moment, il est rectifié dans le passage suivant, dix lignes après. Je répète que pour quiconque lit avec bienveillance les textes qui sont présentés, il n'y a pas d'ambiguïté possible.

¹ Il y avait Adrien Loubier de Bonnet de Viller et Louis-Hubert Remy, auteur des articles que Mgr commente, ci-joints en annexe et aussi sur : http://www.a-c-r-f.com/documents/Mgr_GUERARD_des_LAURIERS-textes.pdf

² Sans doute Mgr Guérard avait-il déjà eu l'appel téléphonique ou les remarques de lecteurs tels qu'il les décrits ?

Mais je me place à un point de vue plus strict ; un point de vue de théologien si vous voulez. Il me semble qu'il faut vous attribuer un rôle, qui dépasse peut être ce qui est écrit, un rôle sublime ; faites comme si ce que vous écrivez tenait la place du magistère de l'Église, afin qu'il soit impossible d'y trouver l'ombre d'une erreur.

Non seulement vous affirmez la vérité de façon à ce qu'elle soit diffusée, comprise, mais également pour satisfaire aux requêtes les plus exigeantes, éliminez toute ambiguïté, quelque ambiguïté que ce soit dans vos textes quand il s'agit des choses primordiales.

C'est la seule petite réserve¹, voyez-vous qui concerne quatre lignes ; quatre lignes qui constituent peu de choses dans ce qui vous a donné beaucoup de travail, et qui vous coûte beaucoup d'argent ; c'est la seule petite remarque que j'aie à faire. Donc que cette observation très paternelle et amicale que je fais, plutôt qu'un reproche. Et, je vous défendrai contre toutes les attaques que j'entendrai ; tout comme d'ailleurs, je le répète, je vous suis reconnaissant de me défendre des accusations injustes qui ont été formulées contre moi.

Continuez ce travail, ce bon travail, et faites attention de **ne jamais vous écarter de l'intégrité de l'orthodoxie, de l'exigence de l'intégrité de l'orthodoxie.**

C'est par ce biais que Satan s'infiltré ; par une formule qui laisse place à une **ambiguïté** qui laisse croire des choses qui en réalité ne sont pas vraies. Et bien il faut exclure même ces formules, même si vous estimez probablement qu'il faille faire la part du feu, ménager les partisans de Mgr Lefebvre dans leur opinion. Car malheureusement, il a agglutiné autour de lui beaucoup de personnes en France ; et la Providence se sert de cette masse de plus en plus considérable qui se situe parmi les lefebvristes, pour émouvoir l'opinion. Ce qui fait que Wojtyła s'oppose à Mgr Lefebvre vous le dites vous-mêmes, c'est sans doute la crainte que les lefebvristes, finissent par rallier entièrement toute la France, et par écraser sous leur nombre l'Église officielle. Je pense que, étant donné la mentalité des romains, l'esprit de calcul qui les anime, et la règle de l'opinion dans ce milieu, je pense que c'est la raison principale qui explique la reprise de ces tractations entre Rome et Mgr Lefebvre.

Il faut encore observer, vous le dites également d'ailleurs, en termes fort clairs, dans une phrase que peut-être vos critiques ne lirons pas avec assez d'attention, vous dites que **ces tractations, de par leur nature même, n'auraient jamais du avoir lieu.** Oui c'est vrai, ces tractations n'auraient jamais du avoir lieu ! **Et le fait même qu'elles aient lieu est un chef d'accusation grave contre Mgr Lefebvre. L'ambiguïté qu'elles recouvrent rend sa position impossible.**

Défiez-vous donc avec un grand soin des astuces du père du mensonge. On peut dire que **Satan ne ment jamais. Il est le père du mensonge. Il ne ment jamais. Mais il infiltre dans la vérité des choses qui sont l'erreur, de sorte que les gens qui ne sont pas suffisamment avertis, prennent, avec candeur et simplicité, cet ensemble et avalent le poison. Et peu à peu, c'est le poison qui fait son œuvre. Et peu à peu, L'INSTINCT DE LA FOI SE PERD. SI LE "LEFEBVRISME" CONTINUAIT UNE DIZAINE D'ANNÉES, JE CROIS QUE LA FOI SE PERDRAIT.** Elle se perdrait puisque, en fait il donne aux gens **DES IDÉES MÊLÉES D'HÉRÉSIES.** Il faut appeler les choses par leur nom.

Celui qui dit des hérésies continuellement, finit par **perdre le sens de la foi, la lumière de la foi.** Il faut être sur ce point **EXTRÊMEMENT VIGILANT.** Cela sort peut-être du rôle normal des laïcs, auquel nous avons fait une courte allusion, dans la journée consacrée aux adoubements, qui n'est pas d'énoncer des précisions doctrinales, des exposés doctrinaux parfaitement achevés. Leur rôle est plutôt de les faire passer dans l'application, c'est vrai ; mais enfin autant qu'il est possible, il faut vous approcher de cette norme, qui est la norme par excellence. C'est là que nous sommes inattaquables. Si dans des longs articles, vous glissez quelque chose où il y a une sorte d'emprise de Satan par l'ambiguïté, ou par le fait qu'on passe sous silence des aspects de la vérité qui sont gênants si l'on dit les choses d'une manière telle que les gens risqueraient de ne pas comprendre, **par là même vous êtes sous l'emprise de Satan. Vous le laissez en quelque sorte mettre un pied dans la place.**

Je sais bien que ce que je dis là est très difficile ; et j'ose à peine le prononcer, puisque moi-même j'ai suivi cette ligne, et le résultat, c'est que je n'ai personne avec moi, sauf les quelques amis que vous êtes ; et vous êtes beaucoup qui sont en silence dans le camp de la vérité. C'est peut être beaucoup demander que de dépasser encore l'application que vous en faites. Donc cette ligne est difficile, et j'admets bien que dans l'Église il y a des rôles différents.

J'ai l'impression que le mien est bien dans l'exposé de la doctrine, de son exigence et de ses conséquences ultimes ; mais que ce n'est pas la vocation d'un laïc qui cherche le contact avec les gens et qui doit appliquer ces vérités, ce qui est bien différent. Mais cependant je ne nie pas qu'il y a unité dans ces vocations. Il doit y avoir de la part du Théologien une compréhension large et charitable pour ceux qui assurent le service de la Vérité, au péril de leur vie, de leur famille, de leur confort, de tant et tant de sacrifices, et des choses que vous connaissez par expérience ; mais **il doit y avoir de la part de ceux qui font cette œuvre, le souci constant de ne jamais déranger l'exigence de la vérité qui est en propre l'objet du théologien, comme celui qui doit conserver les règles de la vérité. Tous les membres dans l'Église sont unis au chef, et tous donc doivent s'entraider dans la mutuelle compréhension et dans la charité.**

Donc en conclusion je vous remercie de cette parution, de cette livraison dernière, qui est vraiment très réussie, et à laquelle je souhaite une large diffusion. Je prierai pour cela².

Et puis aussi, je me recommande à vos prières, dans cette maladie que je n'avais évidemment pas prévue, et dont j'ignore absolument quelle sera l'issue. Je vais mieux en ce sens que certaines de mes fonctions se trouvent rétablies normalement, mais en fait je ne peux pratiquement plus rien manger. Je ne supporte pas les aliments. En sorte que de jour en jour je dépéris. Je ne vis que de sommeil et d'eau fraîche, et d'amour je l'espère, mais évidemment pour le corps, c'est difficile. Il ne peut en sortir que par un miracle. Alors qu'est-ce que le Bon Dieu attend de cela ? Voudra-t-Il me réta-

¹ Monseigneur Guérard ne répond-il pas ici à certains lecteurs "malveillants", "grincheux", "intégristes", "hargneux", qui cherchent à prendre l'auteur en défaut sur un passage particulier, sans même avoir remarqué que leur critique devient sans objet quand on lit dix lignes après ? (Les expressions soulignées sont celles de Mgr Guérard).

² Nous recueillons avec confiance cette promesse, prononcée dans sa dernière homélie publique, que Mgr Guérard ne pourra plus accomplir que du haut du ciel, plus efficacement qu'ici bas s'il plait à Dieu.

blir et me conserver pour que je puisse à nouveau reprendre les activités que j'avais, ici même en particulier, et ailleurs ? Ou enfin, accepte-t-il le sacrifice de ma vie ? Je ne sais pas ! Et je dois **vivre dans l'abandon** ! *fiat voluntas tua*. C'était la prière de Jésus au jardin des oliviers, et malgré qu'Il fut Dieu et qu'Il sut de science divine l'issue dans laquelle Il s'orientait, malgré cela, humainement tout s'est passé pour Lui comme s'Il l'ignorait. Et donc, ce que Jésus a pratiqué, je dois l'accepter dans les épreuves auxquelles Dieu daigne me soumettre en ce moment.

Je crois vous avoir déjà rappelé que lorsque saint Ignace venait de fonder son ordre, il y avait en Espagne un autre ecclésiastique, dans les mêmes conditions, qui avait également consacré à Dieu de généreux desseins. Il avait pensé faire exactement la même chose que saint Ignace. En quelque sorte il se trouvait en compétition. Et lorsque ce personnage, dont je ne me souviens plus du nom, a su que saint Ignace avait ce dessein, ce dernier avait déjà commencé à grouper les quelques compagnons qui devaient être les piliers de sa compagnie. Ce personnage fit alors le sacrifice purement et simplement de son projet. "Puisque saint Ignace fait ce que je veux faire ; puisqu'il semble qu'il y ait toutes les assurances suffisantes pour croire qu'effectivement, la volonté de Dieu est du côté de saint Ignace pour accomplir son œuvre, j'y renonce et je rentre dans le silence". Et en effet, il a renoncé à son œuvre. Il avait cependant nourri ce projet, il l'avait bercé avec amour et sollicitude, et pris toutes ses dispositions pour le mettre en œuvre... il comptait réaliser un dessein grandiose, il y était attaché par toutes les fibres de son être en vue de sa réalisation. Et donc renoncer à un tel projet, c'est renoncer à soi-même. Et bien je crois que c'est Dieu qui a disposé cet homme à fonder la compagnie au même moment, en même temps que saint Ignace. Saint Ignace dans l'action extérieure, et lui dans le sacrifice de soi-même et de tout ce qu'il avait de plus cher.

Et bien voyez-vous, au fond, la situation dans laquelle je me trouve est la comparaison que je vous propose.

Mgr Lefebvre a entrepris quelque chose, et vous savez que, au début je l'ai aidé de tout mon pouvoir. Il a dévié sur les points que nous savons, et que je viens de vous rappeler. Mais si Mgr Lefebvre se décidait enfin à sacrer, (il a dit le dimanche du Bon Pasteur, mais il a dit tellement de fois des échéances qui, révolues n'ont rien vu se passer, que l'on ne peut qu'attendre). Mais si Mgr Lefebvre se décidait à consacrer et à **affronter l'excommunication** de par ses consécra-tions, et bien c'est lui, c'est lui évidemment qui, parce qu'il était évêque, parce qu'il a un talent d'organisateur qui est hors classe, et parce qu'il a réussi beaucoup de choses heureuses dans ce qui vient de s'accomplir, et bien je m'efface. Je suis tout prêt, voyez, à me sacrifier et à renoncer à tout. Je ne sais pas ce que je ferais. J'ai fait un sacrifice considérable, vous ne l'ignorez pas, en quittant Etiolles pour venir à Raveau pour essayer d'y fonder un séminaire de l'oblation pure. Et il semble que le Bon Dieu me l'interdise puisqu'il ne me permet même pas de conserver le seul disciple que j'avais avec moi, auquel je n'ai plus la force de faire les cours auxquels il aurait droit. Et donc l'entreprise que je croyais devoir entreprendre, il semble que le Bon Dieu ne la veuille pas par moi. Et bien s'Il la veut par Mgr Lefebvre, et s'Il le montre par le **signe crucial, crucial, crucial, crucial...**¹, **que Mgr Lefebvre se décide enfin à consacrer des évêques ; non pas à les consacrer par Wojtyla mais par lui** ; si Mgr Lefebvre fait cela, et bien c'est avec joie que j'abandonne tout ce que j'ai fait, tous les sacrifices que j'ai faits, pour que l'œuvre du salut continue par lui.

Vous n'en parlez pas dans votre bulletin, mais vous connaissez peut-être cette attitude fréquente à de nombreuses personnes, que même des séminaristes d'Ecône nous ont rapporté. Encore récemment un jeune homme est venu nous le dire : "maintenant tout est résolu. Il n'y a plus de question doctrinale, il y a l'accord parfait au point de vue de la doctrine entre Wojtyla et Mgr Lefebvre. Il ne reste qu'une seule question, c'est de savoir si les consécra-tions épiscopales seront faites par Wojtyla ou par Mgr Lefebvre" Rien que ça ! C'est donc une plaisanterie de gros calibre. Mais cela crée une sorte d'effet de dissuasion dans l'opinion. On va faire croire aux gens que maintenant il n'y a plus de question de doctrine, et que c'est un point de détail, de savoir si les consécra-tions seront faites par l'une ou l'autre des parties. Or évidemment je n'ai pas à insister pour vous expliquer que c'est toute la question, mais on va faire comme si la question est résolue, faire passer dans l'opinion ce slogan que la question est résolue, alors qu'elle ne l'est pas du tout.

Et en attendant, les âmes se perdent.

Repoussons ces fables. Nous en avons tellement entendu, qu'une de plus ou moins, pour nous ce n'est pas grand chose ; mais pour les gens qui écoutent, qui en sont les victimes, c'est important parce que ça les entretient dans l'illusion et dans un faux espoir, et de mois en mois, de semestre en semestre, d'année en année, **cela dilue, dissout, efface les véritables questions que les gens sérieux, devraient étudier et qu'ils refusent d'écouter**. Cela vous le dites également en termes très clairs, très durs mêmes ; **le malheur c'est que les questions les plus graves que nous débat-tions, et sur lesquelles nous sommes d'accord, ces questions les plus graves, en fait, les gens d'Ecône en parti-culier les évitent systématiquement ; ils les écartent, ils entretiennent dans la masse des fidèles cette illusion absolument néfaste, qu'il y a des questions, qui sont cependant doctrinales par excellence, qui intéressent la vie de l'Église en elle-même, qui ne font plus partie des thèmes de discussion des Théologiens, mais qui font partie des acquisitions divines de l'Église, ils entretiennent dans l'esprit des gens cette mentalité que ces thèses, on peut les laisser de côté, pourvu qu'on ait la bonne messe et un évêque**. Une bonne messe en union avec un évêque Marcel, comme vous le remarquez également². Ce qui est une erreur grave, profonde sur la constitution de l'Église.

Gardons-nous de ces illusions mes bien chers frères, et que chacun soit prêt à faire le sacrifice que Dieu lui demande dans sa mystérieuse Providence, afin que son œuvre à Lui se réalise. "*Fiat voluntas tua*". Quand nous disons, "que votre volonté soit faite" nous voyons souvent à trop courte vue ; nous voyons, et c'est déjà bien, la journée d'aujourd'hui où

¹ Ce mot crucial a été répété quatre fois par Monseigneur Guérard, et donne évidemment la clef de tout ce passage, aussi bien d'ail-leurs que des raisons pour lesquelles nous sommes favorables aux sacres. Il faut que ces deux Églises s'excommunient, parce qu'elles n'ont pas la même foi.

² Allusion à l'article "*Réflexions sur l'una cum*" de Adrien Loubier, paru dans notre n° 14, dont il est question au début de cette homélie. On y fait remarquer que la mention "en union avec notre évêque Marcel", au "*Te igitur*", n'est conforme aux constitutions de l'Église que dans le diocèse de Mgr Marcel Lefebvre... qui n'en a aucun, et qui est *suspens a divinis* depuis 1976 par l'autorité avec laquelle il persiste à se dire en union dans le même "*te igitur*"

nous avons à faire telle ou telle chose, à accomplir tel projet ; mais nous ne voyons pas la finalité, toute l'ampleur, toute la durée de notre vie, l'agonie dans laquelle elle doit s'achever avec l'éternité du ciel ; tout cela nous l'ignorons, et les événements que nous vivons sont particulièrement opportuns pour nous faire comprendre cette vérité. "*Fiat voluntas tua*", à ce point haut et définitif qui nous rapproche du ciel.

Je vous ai déjà longuement parlé mais cependant, je veux vous dire au moins quelques mots sur les textes de la messe de ce jour.

C'est l'introït dont je ferai le texte de notre méditation : "*In nomine Jesu omne genu flectatur, caelestium, terrestrium et infernorum...*" Au Nom de Jésus, que tout genoux fléchisse, au ciel, sur la terre, et dans les enfers.

Ce Nom de Jésus est le nœud du jugement, pour ainsi dire, et il nous est rappelé par ces paroles cette vérité toute simple, élémentaire, que nous devons adorer le Nom de Jésus, c'est-à-dire la personne de Jésus. N'épilouons pas, ne discutons pas sur le sens évidemment analogique de nos genoux. Les élus ont des genoux comme ils ont un corps, les damnés ont des genoux comme ils ont un corps, et nous nous avons nos genoux à nous, qui font que nous pouvons les mettre à terre. Mais à qui Dieu donne, je dirai une souplesse plus grande, dans la mesure même où nous les utilisons pour Son service.

Les sentiments qui sont dans le cœur se manifestent par des attitudes corporelles : on se lève, on s'assied, on se met à genoux, où on se prosterne, on fait des signes de croix, etc...

Ceci nous montre bien **l'unité du corps et de l'âme, et la participation du corps, de chacun de nos organes corporels à l'attitude que nous devons avoir vis à vis de Dieu et du respect que nous avons envers Lui**. D'autre part, il est opportun de remarquer que ces paroles nous montrent bien quel est le sens des choses. Étant donné que le contact de Dieu avec l'humanité est réalisé de manière éminente, transcendante, absolue, en la personne du Verbe Incarné, il est normal qu'il soit requis que, sur cette personne tous soient jugés. Et ce Jugement implique que tous se prosterneront devant le Nom et la Personne de Jésus ; **tous nous devons avouer, confesser, que Jésus-Christ est le Seigneur ; parce que c'est la vérité, et la vérité clé, pour les chrétiens et pour tout homme, eu égard à la coordi-nation merveilleuse que Dieu a réalisée dans le mystère de l'Incarnation, en lui-même, et humainement**.

Je livre encore à votre méditation en quoi consiste, ou consistera la gèneuflexion. Que tout genoux fléchisse. Il y a bien un geste, et vous savez que ce geste est réservé, dans notre sainte religion, précisément à la présence du Verbe. En ce temps où nous subissons la Croix, vous savez ce qu'est devenu **ce signe de la gèneuflexion dans la nouvelle religion, où il est à peu près évacué**. J'ajoute quelques réflexions sur ce point. Nous devons **bien faire nos gèneuflexions**.

Comme je suis fatigué d'une part, et que je ne voudrais pas lasser vos attentions, je ne veux pas analyser le détail. Mais il y a trop de chrétiens qui font mal **le signe de croix** ; qui le font à la va-vite, qui ne donnent pas l'impression d'y croire beaucoup, qui esquissent seulement un geste devant le Saint Sacrement. Et d'ailleurs dans les nouvelles Églises il est rare qu'on sache où est la présence réelle, et la situation est telle qu'ils esquissent un geste qui est difficilement qualifiable, qui n'est ni à proprement parler une gèneuflexion, ni seulement un signe de tête ; c'est quelque chose d'intermédiaire qui n'indique pas le sentiment d'adoration qui doit nous animer. Et bien j'attire votre attention sur ce fait, parce que dans un lieu où vous êtes assurés qu'il y a la présence réelle, et il n'y en a peut-être plus beaucoup ; si vous allez dans une de ces Églises, faites parfaitement votre gèneuflexion. Cela peut être un sacrifice. Mais pour le faire, il faut que le genou droit touche la terre, et qu'il se prolonge un peu, dix secondes peut-être, assez pour adorer Jésus présent pour que le contact que vous avez à ce moment là révèle tout simplement ceci, que vous êtes en présence d'une Personne, de la Personne du Verbe Incarné, et pas seulement en présence d'une chose. Il y a ici non seulement un acte de culte, mais la **rencontre** avec une personne de très haute qualité, et à qui vous devez par ce signe extérieur le plus haut hommage que vous puissiez Lui donner. Vous ne faites pas la gèneuflexion devant une personne créée. Même s'il en est qui peuvent inspirer le respect !

La gèneuflexion c'est l'adoration ; elle est due à Dieu, et à Dieu seul. "Que tout genoux fléchisse sur la terre". Nous qui y sommes, nous qui adorons la présence réelle du Verbe incréé dans les espèces consacrées, il nous incombe de perpétuer sur terre cette tradition de la gèneuflexion. Évidemment, vous le savez bien mais **lorsque vous faites une gèneuflexion à moitié, sans conviction, une gèneuflexion qui indique la position de votre corps et non pas la conviction de votre cœur, vous perdez un peu la foi ! C'est comme cela que la foi se perd**.

La communauté que nous sommes doit être incarnée ; elle est liée assez intimement à ces signes extérieurs. Le sens de la présence réelle, l'adoration qu'on doit Lui faire, a été en fait conservée dans le corps chrétien par les actes d'adoration qui faisaient partie de la liturgie. Pour les fidèles, pour les prêtres ; par les prosternations plus solennelles que l'on doit faire lorsque le saint sacrement est exposé, afin de marquer mieux encore la situation qu'il a vis à vis de nous.

C'est cette attitude que nous devons avoir dans les lieux et les temps que je viens de vous redire. Que tout genoux fléchisse, aux conditions données pour la présence de Jésus, qu'il nous incombe de conserver.

Les considérants d'ordre physique et théologique que l'on pourrait développer, et bien je vous laisse le soin de les redécouvrir dans votre cœur. Pour parler des vérités de la foi, j'attire avec insistance votre attention sur le fait de ne pas laisser dégénérer la gèneuflexion et ce qu'elle représente dans les lieux où Jésus est présent. Vous avez une chapelle, et bien il faut que, quand vous entrez dans cette chapelle, comme je viens de vous le dire, vous veniez rencontrer une personne ; non pas une chose mais une personne !

.....
Les dernières phrases de cette homélie n'ont pas été enregistrées, la bande magnétique étant terminée. Monseigneur Guérard terminait en **promettant les grâces nécessaires de force et de souplesse à ceux qui, par amour de Dieu, auront le courage de dominer la raideur des membres due à l'âge**. Connaissant l'extraordinaire facilité d'agenouillement du prédicateur que nous écoutions, nous y avons tous vu un témoignage personnel.

I. ÉCHOS ROMAINS

Ayant eu l'occasion de rester quelques jours à Rome autour de la Saint Martin et d'y rencontrer quelques personnalités bien informées, il me semble utile de faire savoir à nos amis les renseignements recueillis, et les réflexions qu'ils m'inspirent.

A. JEAN-PAUL II

Tout d'abord il faut savoir qu'il n'y a qu'un seul maître au Vatican, maître tout-puissant, redouté et redoutable, informé de tout ; c'est Karol Wojtyła Jean-Paul II. S'il est exact, comme le rappelait "*le Courrier de Rome*" de Juillet-Août, qu'un certain nombre de cardinaux ont plus de poids que d'autres, s'il est exact qu'il y a entre eux des haines et des conflits gigantesques, à la dimension des rivalités et des luttes engendrées à l'échelon mondial, s'il est exact que plus aucun d'entre eux n'a la Foi, il ne faut pas pour autant minimiser ou occulter le rôle de Jean-Paul II. Il est certain qu'à Rome, tout le monde tremble devant lui, et qu'il y exerce un pouvoir absolu avec une verge de fer. Il y est au courant de tout, contrôle tout, sait tout. C'est un monarque absolu. Nous faire le coup du Pape lié ou esclave d'un entourage ennemi, prisonnier de certaines maffias, les redoutant, et nous laisser croire que cet entourage mauvais l'empêche d'être un bon Pape, est une des plus grossières tromperies qui soit à l'heure actuelle, même s'il est répété par certains médias des milieux "traditionnels". On nous a déjà monté ce bateau, avec Jean XXIII, Paul VI, Jean-Paul I pour accréditer cette thèse : "c'est un bon Pape mais son entourage le tient". Nous devons reconnaître le refrain ; c'est une tromperie, mais plus que jamais avec Wojtyła".

S'il est exact que dans le passé un Pie XII n'était pas obéi, cela ne l'empêchait pas d'enseigner !

La situation n'est pas la même pour ce dernier "Pape" (?) Il est le véritable maître, informé des excès de certains cardinaux, mais en fait d'accord pour les laisser faire, ne pouvant de lui-même assurer des besognes si crapuleuses.

Tous les observateurs sont unanimes pour reconnaître à Jean-Paul II un caractère, des qualités de chef, et de chef qui n'aime pas être désobéi. Tous reconnaissent sa bonne connaissance des dossiers et des situations. Tous savent que devant lui les cardinaux obéissent. Alors ?? Alors il y a des cardinaux durs, (les Montagnards), pour faire avancer la Révolution conciliaire, et des cardinaux mous, (les girondins), pour entraîner plus doucement les récalcitrants ; mais la voie est la même : haine de la religion anti-conciliaire, haine de la Religion véritablement catholique, lutte contre ceux qui sont fidèles, et avance irréversible et indiscutable de la Nouvelle Religion.

Pour bien comprendre la situation, rappelons le *solve* et *coagula* maçonnique.

La maçonnerie travaille toujours en deux temps successifs. A un temps de dissolution, (le "*solve*"), où la vérité, le bien, le pouvoir, sont attaqués par l'erreur, le mal, la révolution, succède un temps de reconstruction, de rassemblement : le "*coagula*". On commence par répandre des erreurs, on demande le droit à l'erreur, puis on évince la vérité. Telle est la première phase.

Quand on a pris la place de la vérité, on combat les derniers tenants, les dernières troupes, et l'on impose d'une main de fer le règne de l'erreur.

Ainsi se fit la Révolution Française suivie de l'Empire. La révolution fut le "*solve*", Napoléon fut le "*coagula*", reconstruisant tout à partir des erreurs de la révolution (droit, enseignement, organisation sociale, forme de vie, etc...).

Ainsi se fit le Concile Vatican II suivi de la Nouvelle Religion. Paul VI fut le "*solve*", Jean-Paul II est le "*Coagula*". Et si parfois Jean-Paul II a des relents traditionalistes, ce n'est jamais pour faire aboutir une quelconque réalisation de retour en arrière, mais toujours une pause avant une marche en avant de la Révolution Conciliaire.

Ne nous leurrions donc pas sur le personnage. Il est le chef, le grand chef de la Nouvelle Religion. Il veut qu'elle seule existe, et ne peut supporter aucune réaction.

B. MONSIEUR LEFEBVRE

Monseigneur Lefebvre représente pour Rome, l'ancienne religion (la véritable religion Catholique). Il est haï d'une haine impitoyable, malade pour certains cardinaux.

Il est le principal objet de haine, car il est une sorte de drapeau autour duquel la Rome actuelle "voit" la seule chose qui la gêne au milieu de son esprit moderniste et démocrate : le NOMBRE ! Monseigneur Lefebvre a des prêtres et des séminaristes ; il en a plus que tous les diocèses de France réunis. Il a des églises et des chapelles pleines, alors que les synaxes Wojtylienne n'émeuvent que les pierres des églises vides. Et si la Rome actuelle a réussi jusqu'alors à manœuvrer Monseigneur Lefebvre dans les attermoissements, les tergiversations, les tractations et les promesses de compromis, cet évêque continue à tenir tête à la Rome actuelle sur trois points essentiels : la messe, le concile, le catéchisme. Il reste donc le point de cristallisation de la haine farouche des cardinaux romains et de leur chef, Wojtyła.

Le fait peut surprendre ceux d'entre nous qui reprochent, à juste titre, à Monseigneur Lefebvre le manque de clarté de certaines de ses positions. Mais c'est un fait certain, recoupé par de nombreux entretiens et de nombreux témoignages.

Toute autre personne, bandit, démoniaque, ennemi, a droit à un minimum de compréhension. Le seul Monseigneur Lefebvre, par ce qu'il représente, soulève des états d'âme difficiles à imaginer chez des personnes qui font profession de tolérance. Il faut le voir pour y croire.

Par contre les derniers événements ont beaucoup surpris. Tous pensaient au Vatican que l'on n'attendait que la mort du prélat. Alors pourquoi cette reprise du dialogue ? dirigée, semble-t-il, par les ordres de Wojtyła ? Pour les observa-

teurs attentifs il n'y a qu'une seule raison. Malgré des attaques et une guerre continuelle contre la Tradition¹, ses troupes augmentent sans cesse, ce qui devient insupportable. Attendre la mort de Monseigneur Lefebvre, qui certes amènera des divisions, pouvait entraîner le risque de voir beaucoup de traditionalistes tenir bon autour de son cercueil. C'est pourquoi Jean-Paul II, inspiré dit-on par Lustiger, tente de faire éclater la Tradition du vivant de Monseigneur Lefebvre. Pour cela, dans un premier temps on annonce une volonté de recherche, de conciliation entre les 2 camps ; On sait très bien, surtout à Rome, que toute entente est impossible ; Mais on pourra ainsi rejeter la responsabilité de cet échec sur la seule personne de Monseigneur Lefebvre, cet évêque d'autrefois, têtue, orgueilleux, avec qui il est impossible de s'entendre...

Les traditionalistes, montés par les médias sur un rêve de solution impossible, devant cet échec, doivent faire éclater la Tradition.

Telle est la véritable manœuvre mise au point par Jean-Paul II, c'est Machiavélique.

Et c'est inévitable, par la faute même du flou des thèses éconiques sur les problèmes essentiels, surtout celui du Pape. Voilà dix ans qu'Écône refuse d'étudier sérieusement les thèses qui sont exposées là-dessus. Voilà dix ans qu'Écône enseigne que Jean-Paul II est LE Pape. Et voici que LE Pape tend la main à Écône. Et qui donc, parmi ces fidèles pourrait encore suivre cet Évêque quand Rome, la larme (de crocodile) à l'œil, prouvera qu'elle a tout fait pour éviter une rupture, qui ne peut plus être qu'un schisme et une excommunication ?

Qui ? Une minorité qui sera, du jour au lendemain conspuée, chassée des églises qu'elle occupe, privée de moyens humains et de finances, coupée de ses troupes qu'elle aura perdues faute de les avoir préparées !

Du *Figaro* jusqu'au monastère Saint Joseph, du Barroux jusqu'à *Présent*, tous les médias de droite ou pseudotrading préparent les esprits dans ce sens, agglutinent autour de Monseigneur Lefebvre la masse encombrante, mais suave, des mous et des libéraux prêts à le trahir s'il se raffermit... tandis qu'on continue à le tenir en garde contre les durs qui pourraient lui être si utiles à l'heure de la crise !

Ce que nous appelions déjà en 1977 la "grande manœuvre", continue ; la voilà prête à aboutir. Mais elle est aujourd'hui dirigée par une main de fer : celle de Wojtyła.

Jean-Paul II dit en privé, qu'en aucun cas il ne veut aboutir à une excommunication ; mais il sait déjà, poussé par certains cardinaux et évêques (qui vont jusqu'à faire un chantage au schisme), qu'il n'a pas d'autre solution. Il le savait dès le départ.

Alors on envoie un cardinal bien mou, bien obéissant, d'aspect presque traditionnel, sans aucun pouvoir, qui sur le terrain, en face de jeunes "capitaines" (comme le sont les jeunes abbés d'Écône), usera du charme de ses "cinq étoiles" pour les faire douter et vaciller. Il usera de son ascendant pour, au sein des troupes "tradi", amener une dialectique autour, non pas des vérités de Foi, mais du personnage de Jean-Paul II. Vieux procédé. Il rappelle (la classe en moins) le Nonce du film "Mission". Il sait déjà que tous sont condamnés, ou à se plier à la Révolution conciliaire, ou à être excommuniés. Il ne vient pas pour résoudre le problème de la Tradition mais simplement pour diviser et faire savoir à son Maître qui tiendra, et qui ne tiendra pas. Comme beaucoup pensent plus avec leurs sentiments qu'avec leur intelligence, les dégâts ne seront pas minces.

C. CONCLUSION DE TOUT CELA

Tout cela est bien pitoyable, et des deux côtés. D'un côté on a une Rome évidemment apostate, qui n'a plus rien de catholique, qui n'a qu'un but : tromper les pauvres troupes traditionalistes pour les ramener à cette horrible nouvelle religion. Et ce n'est pas nouveau. Mais de l'autre côté que cherche-t-on : garder une petite chapelle traditionnelle dans l'immense cathédrale judéo maçon construite sur les ruines de l'Église Catholique. Est-ce ainsi que doit finir la tradition ?

Est-on sérieux ? Évidemment non à Rome, où ne règnent que des bandits. Mais l'est-on plus à Écône où pour "sauver son œuvre" on engage des discussions dont le seul profit actuel est d'amener les troupes à reconnaître comme autorité l'ennemi actuel le plus dangereux de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de Son Église².

Alors ?

Alors si Monseigneur Lefebvre ne rompt pas le dialogue, arrive à une solution, à un compromis, en un mot se soumet à être publiquement en communion (*una cum*) avec Rome, en moins d'un an toute la Tradition s'effondrera. Les durs scandalisés, les mous peu à peu récupérés. Seuls resteront ceux que n'abandonnera pas la grâce de Dieu.

Si Monseigneur Lefebvre rompt avec la Rome actuelle³, son manque de fermeté doctrinale, les dialogues tenus depuis des années se terminant par un échec (et donc qui n'auraient jamais dû avoir lieu) engendrent dans les esprits de telles conclusions d'incohérence qu'il y aura beaucoup de dégâts. Il y a bien longtemps qu'on aurait dû très sérieusement étudier le cas du pape hérétique et des conclusions qui s'imposent.

Vouloir concilier le jour et la nuit, la vérité et l'erreur, Jésus-Christ et Bélial, vouloir convertir Satan, ne peut plaire à Dieu, ne peut former de bons chrétiens.

Voilà où nous en sommes. On ne mange pas avec le diable.

De Saint Hilaire⁴

¹ Le terme "la tradition" est utilisé dans le sens qu'aujourd'hui on lui donne : *vrai catholique, non moderniste*.

² Monseigneur Lefebvre, Écône 29 Juin 1987 : "Les autorités de Rome se renferment dans leurs erreurs, dans les ténèbres. Elles sont en train de conduire les âmes à l'apostasie pure et simple, à la ruine de la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à la ruine de la foi catholique et chrétienne".

³ Monseigneur Lefebvre : "Être excommunié par une Église qui n'est pas catholique n'est pas un péché".

"Nous ne sommes pas membres de l'Église du Concile Vatican II". Rimini 12 Juillet 1987

"C'est l'apostasie... l'Église n'est plus l'épouse du Christ qui est le seul Dieu". *Fidéliter*, Septembre 1987

⁴ Pseudonyme de Louis-Hubert Remy, pour honorer le grand Saint-Hilaire de Poitiers, sa paroisse familiale et son lieu de baptême.

II. MONSEIGNEUR GUÉRARD EST-IL GNOSTIQUE ?

Monseigneur Guérard des Lauriers serait gnostique !

Aveuglés par une haine dont les débordements insensés sont tels, heureusement, qu'ils se discréditent eux-mêmes plus sûrement que nous ne pourrions le faire, d'aucuns ont cru trouver une justification de cette thèse dans la théologie mariale de Monseigneur Guérard. Ils y ont en effet trouvé la phrase suivante : "La Très Sainte Vierge Marie est l'épouse du Verbe".

Or Notre-Dame est la mère du Verbe, et ne peut donc, selon notre "savant", être aussi son épouse. C'est évident. Et c'est évidemment gnostique !

Malheureusement, notre savant est ignare ! Il ne connaît rien de sérieux sur la gnose, et pas davantage sur la théologie mariale.

Nous allons le prouver sans peine, mais il est utile pour nous, et pour nos lecteurs, de revenir aux sources et de redire ce que plus personne n'enseigne et que beaucoup ont peut-être oublié.

A. SAINT LOUIS MARIE GRIGNON DE MONTFORT

Ce très grand saint, qui était affilié au Tiers Ordre dominicain, et dont le frère était dominicain, fut le grand prédicateur de la Très Sainte Vierge Marie. Son "Traité de la vraie dévotion", miraculeusement redécouvert 130 ans après sa mort, comme il l'avait prophétisé, est particulièrement à notre époque un livre de référence.

Notre Saint, de formation thomiste, très pédagogue, avant de traiter de la vraie dévotion, étudie les sept fausses dévotions à la Très Sainte Vierge Marie. Combien les prédicateurs devraient les rappeler souvent en chaire !

La première décrite (§ 93), la plus dangereuse car elle est fondée sur l'orgueil, s'adresse aux dévots critiques.

"Les dévots critiques sont, pour l'ordinaire, des savants orgueilleux, des esprits forts et suffisants, qui ont au fond quelque dévotion à la Très Sainte Vierge, mais qui critiquent presque toutes les pratiques de dévotion à la Sainte Vierge que les gens simples rendent simplement et saintement à cette bonne Mère, parce qu'elles ne reviennent pas à leur fantaisie".

Saint Louis Marie continue en donnant plusieurs exemples des critiques de ces faux dévots et finit par :

"Quand on leur rapporte les louanges admirables que les saints Pères donnent à la Sainte Vierge, ou ils répondent qu'ils ont parlé en orateurs, par exagération, ou ils donnent une mauvaise explication à leurs paroles".

Alors tombe le jugement de ce grand saint :

"Ces sortes de faux dévots et de gens orgueilleux et mondains sont beaucoup à craindre et ils font un tort infini à la dévotion à la Très Sainte Vierge, et en éloignent les peuples d'une manière efficace, sous prétexte d'en détruire les abus."

Grâces soient rendues à Notre-Dame de nous éviter de tomber dans les filets de ces savants orgueilleux, de ces esprits forts et suffisants, mondains que l'on doit craindre.

B. L'ENSEIGNEMENT DES SAINTS PÈRES.

Il est rare de nos jours de trouver de bonnes bibliothèques et il est encore plus rare d'y trouver des gens suffisamment compétents pour vous trouver les bonnes pages. Si les "savants ennemis" de Monseigneur Guérard tournaient leur langue 7 fois dans leur bouche avant de parler, se renseignaient au lieu de s'appuyer sur leur incompetence, ils auraient trouvé que nos ancêtres, entre autres qualités, avaient beaucoup travaillé. Mais il faut un peu d'humilité pour savoir que le monde n'a pas commencé avec soi.

En 1867, Monsieur l'abbé Barbier¹ fait éditer l'œuvre d'une vie d'étude : "La Sainte Vierge d'après les Pères" en deux tomes in octavo, l'un de 674 pages, l'autre de 632, le tout en 136 chapitres, sur les louanges admirables que les saints Pères donnent à la Sainte Vierge. Le Mystère de Marie est tellement merveilleux qu'il est inépuisable. Au chapitre 132, notre vrai savant rapporte cette louange des saints Pères : "Marie, Fille, Mère et Épouse de Dieu tout ensemble" (14 pages disponibles en photocopie à nos bureaux - 20 F. franco). Résumons :

Page 583 : "...La Sainte Vierge... 1° Elle est Sa Mère... 2° Elle est Sa Fille par titre de rédemption, ce qui a donné sujet à saint Bernardin de Sienna de l'appeler la Fille aînée du Rédempteur ; 3° Elle est Son Épouse d'une façon très spéciale et incommunicable à toute autre. Et voici la raison qui aurait dû le grand Saint Ignace, martyr, à la nommer d'ordinaire en ses épîtres, Marie de Jésus, comme étant toute à Jésus et de Jésus, en qualité de Mère, de Fille et d'Épouse tout ensemble."

Page 590 : "...Voilà comment en parle le grand théologien Hugues de Saint Victor : Quelle merveille est celle-ci, que le Fils de la Mère soit aussi l'Époux de la Vierge, et que l'auteur de l'intégrité soit pareillement le fruit de la fécondité ! Que dites-vous, divin Amant, que celle qui vous a conçu comme Mère est aussi votre Épouse bien aimée ? Comment se peuvent accorder ensemble ces deux qualités ? Je vois bien comment, répond ce spirituel docteur ;

¹ Auteur des Trésors de Cornélius à Lapidé

elle est votre Bien Aimée pour sa virginité et votre Mère par sa fécondité. De sorte que comme Mère elle vous a premièrement engendré, et puis d'elle et de vous ensemble est née Votre Eglise, qui se glorifie aussi d'être vierge et mère conjointement. En naissant vous avez pris de Votre Mère la substance d'infirmité, et en mourant Vous avez laissé à Votre Epouse le sacrement d'incorruption, vous montrant en l'un et l'autre l'Amant uniquement singulier".
(Sermon de l'Assomption)

Page 591 : "...*Saint Augustin* (sermon 35 de Sanctis), *Saint Pierre Chrysologue* (sermon 140) assurent que la *Sainte Vierge est l'unique qui ait mérité d'être Mère et Epouse tout ensemble. Saint Epiphane* (Oratio de Sancta Deipara), *Saint Grégoire de Néocésarée* (Sermon de B. Virg.) tiennent le même langage. Les *Saints Pères des siècles suivants ont tous parlé de même. Saint Bonaventure l'a nommée l'Epouse et la mère du Roi Eternel* (Speculli). *Sainte Agnès, en une révélation faite à Sainte Brigitte lui a donné les trois excellentes qualités de Fille, d'Epouse et de Mère du Rédempteur. Le docte archidiacre anglais¹ a maintenu qu'elle était véritablement l'épouse du Sauveur, pour avoir reçu de Lui les arrhes des grâces célestes, pour Lui avoir été conjointe par le lien d'un amour tout divin, et pour avoir conçu les fruits d'infinies actions de vertu. Saint Bernardin de Sienne assure qu'il n'y a que Notre-Seigneur et la Sainte Vierge qui soient capables de comprendre la douceur de leurs saintes et innocentes caresses, elle ayant eu le bonheur de lui être Mère et Epouse tout ensemble".*

Et le texte continue en expliquant les raisons du rôle d'épouse de la Vierge Marie. Nous vous renvoyons au texte. Pages admirables d'amour que toute personne bien née, aimant Jésus et Marie, ne peut lire sans affection profonde.

A la suite de Saint Ignace Martyr, de Hugues de Saint Victor, de Saint Augustin, de Saint Pierre Chrysologue, de Saint Epiphane, de Saint Grégoire, de Saint Bonaventure, de Sainte Agnès, de Sainte Brigitte, de Saint Bernardin de Sienne, du Père Poiré si souvent cité par Saint Louis-Marie Grignon de Montfort, du dévot abbé Ruyat, Monseigneur Guérard nous réapprend cette merveilleuse louange : "Marie Fille, Mère et Épouse de Dieu tout ensemble"

Ainsi tombe l'argument fondamental de ces ennemis qui ne sont que de pauvres êtres pitoyables². Mais pourquoi utiliser ce mot de "gnostique" ?

Tout simplement parce que c'est à la mode, (rares étant les gens qui en connaissent le contenu) et qu'ainsi, par cet épouvantail, on pourra tuer la réputation de la personne attaquée. Horrible stratagème. Malheureusement pour eux cette ruse se retourne contre eux.

Allons messieurs nous savons maintenant que sur le conseil de Saint Louis-Marie Grignon de Montfort vous n'êtes que "faux dévots et gens orgueilleux". Vos multiples erreurs passées devraient vous rendre humbles mais on vous connaît trop bien : "Vous ne vous trompez jamais. On vous trompe" dites-vous. C'est un peu vieux comme argument mais dans ce cas vous avez trompés tout le monde et vous devez réparation.

On vous attend.

¹ Il s'agit de Pierre de Blois.

² *Pitoyable* : mauvais, sans valeur, lamentable.

Monseigneur, cet entretien ne peut pas répondre à toutes les questions que nous aimerions Vous poser. Permettez-nous de concentrer en peu de lignes les traits essentiels et brûlants dont nous nous occupons. Les fidèles italiens pourront ainsi comprendre qui Vous êtes, quelles sont vos idées au sujet de la crise dans l'Eglise, comment Vous avez choisi d'agir pour ne pas quitter le chemin de la Vérité et pour demeurer sans cesse fidèle à l'Eglise mise violemment en état de privation. Voici les questions :

1) Sodalitium : Vous avez **longtemps collaboré avec la Fraternité St Pie X et vous avez été Professeur à ECONE jusqu'en 1977** : pourquoi votre collaboration avec Mgr Lefebvre a-t-elle pris fin en 1977 ?

Mgr Guérard : **J'ai collaboré avec Mgr Lefebvre, dès l'origine** de son entreprise, Fribourg et Ecône, fin 1970. Le 25 décembre 1970, Mgr Lefebvre a célébré la Messe de minuit et prononcé l'homélie ; il est alors revenu, pour la joie de tous à l'INTÉGRALITÉ du rite traditionnel. J'ai célébré la Messe du jour, prononcé l'homélie dont j'ai encore le plan, et chaudement remercié Mgr Lefebvre. **Je suis demeuré professeur à Ecône jusqu'en septembre 1977** : date à laquelle **j'ai prêché la retraite de rentrée du Séminaire** - J'ai été congédié peu de temps après. On m'a même refusé de venir visiter les frères Dominicains que Mgr Lefebvre avait acceptés à Ecône au titre d'étudiants. Motif de cette exclusion : j'avais exposé plusieurs fois en "cercles privés" (*intra muros*), et j'avais fait, au cours d'une leçon publique, une allusion parfaitement claire à la "thèse".

2) Sodalitium : Pouvez-vous nous expliquer brièvement :

a) Quelle est votre position sur la situation actuelle de l'Eglise catholique et sur le personnage qui occupe le siège pontifical depuis mi-octobre 1978 (ce qui revient à exposer la thèse dite de "CASSICIACUM").

b) Ce que l'on peut reprocher, sur le plan doctrinal, à Monseigneur Lefebvre.

MGR GUÉRARD : LA "THÈSE" DITE DE "CASSICIACUM"

(I) L'ÉNONCÉ DE LA THÈSE DE "CASSICIACUM" (DÉSIGNÉE CI-DESSOUS PAR "THÈSE C")

I. A. Cet énoncé requiert un **présupposé métaphysique**, qu'il est indispensable d'explicitier.

Tout étant créé est composé. Si cet étant est matériel (et non esprit pur) cette composition est celle de la matière et de la forme. La forme se définit : "*Quo aliquid habet esse*" : "ce selon quoi tel étant a d'être" ; ainsi, l'âme est la forme du composé humain. La matière, globalement considérée, c'est, dans l'étant, ce qui est distinct de la forme, et a l'être par la forme ; la matière - sujet se définit : "*quod habet esse*" : "ce qui, dans l'étant concret, a l'être" : ainsi le corps uni à l'âme, dans le composé humain.

De là résulte qu'au point de vue de la métaphysique (qui est celui de l'"*esse*"), la matière est déterminée par la forme ; il y a, de la matière à la forme, un rapport ontologique (*on, ontos* : l'étant) qui est de déterminé à déterminant.

¹ Mort le 27 février 1988, ce texte a été diffusé après sa mort. Les notes qui ne sont pas précisées 2008 (de LHR), sont de Mgr Guérard.

Note de 2008 : Il est bon de relire ce document 20 ans après, **car les problèmes de l'una cum et de L'OBLATION PURE sont toujours très actuel.**

Mais ce document a 20 ans, et depuis les réflexions et analyses sur la crise de Vatican II ont permis de mieux cerner et comprendre la Vérité. En 1988, et encore pendant 10 ans environ, toute opposition se centrait sur le problème de l'occupant du siège de Rome et sur son autorité. Depuis, on a mieux compris le message de La Salette et sa présentation de la crise : *l'Eglise sera éclipsée*, d'où la conclusion qui s'impose : s'il y a éclipse, il y a deux astres et l'astre qui éclipse l'Eglise ne peut être l'Eglise Catholique, ce qui veut dire que la secte gnostique conciliaire n'est pas l'Eglise Catholique.

Mgr Guérard, que l'auteur de ces lignes a très bien connu, lui a confirmé que les actes d'un Pape "matérialiter" sont nuls (comme précisé à la page suivante) et que donc **la thèse s'éteignait dans le temps**. Ce temps est arrivé, puisque l'occupant actuel du siège de Rome n'est pas évêque.

Nous sommes convaincu que si Mgr Guérard avait connu cette approche, éliminant le problème du "Pape" pour souligner le problème des deux églises, il l'aurait accepté. Comme il avait dit : "c'est là la solution !", quand il avait découvert la prophétie de la Vénérable Elizabeth Canori Mora annonçant que **SAINTE PIERRE CHOISIT ALORS LE NOUVEAU PAPE** : http://www.a-c-r-f.com/documents/HOLZHAUSER-Interpretation_Apocalypse.pdf

La position actuelle de Verrua-Sodalitium est indéfendable, et l'oblige, pour faire croire aux fidèles que la thèse n'est plus **aujourd'hui dépassée**, de refuser l'enseignement de La Salette. Il semble bien que ce refus de la Vérité soit un **exemple de péché contre le Saint-Esprit**.

Quant à nous, nous préférons l'enseignement de La Salette à celui de l'abbé Ricossa pour qui la secte conciliaire est "matériellement" l'Eglise Catholique. Quel blasphème !

En sorte que si, dans un même étant concret, se trouvent deux "parties" A et B, telles que A est, au point de vue Ontologique, déterminé par B ; et si on veut caractériser ce rapport QUI EST DANS L'ÉTANT entre A et B, en se plaçant au POINT DE VUE DE L'ÉTANT ; on doit dire ceci. Envisager cet étant MATERIALITER, c'est considérer en cet étant la "partie" A. Envisager ce même étant FORMALITER, c'est considérer en lui la "partie" B. Envisager tel humain MATERIALITER, c'est considérer en lui le corps, et tout ce qui a rapport au corps. Envisager ce même humain FORMALITER, c'est considérer en lui l'âme, et tout ce qui a rapport à l'âme.

Pourquoi introduire cette distinction : MATERIALITER - FORMALITER ? laquelle paraît être une abstraction et une complication ? Si on fait ainsi, c'est par souci de REALISME, c'est pour que le discours soit mieux conforme à la réalité. En effet, ce qui existe, c'est le TOUT, le composé, c'est l'homme qui est uniment corps et âme.

Le corps sans âme n'est pas même un corps humain ; l'âme humaine séparée n'est pas une personne. Si on veut saisir le corps et l'âme tels qu'ils SONT EN REALITE, il faut, considérer ceux-ci DANS LE TOUT ; il faut considérer : TEL humain selon son corps, ce qui est le considérer MATERIALITER (au point de vue de la "matière") ; et il faut considérer TEL humain selon son âme, ce qui est le considérer FORMALITER (au point de vue de la "forme"). La distinction : MATERIALITER - FORMALITER, qui est une distinction de "points de vue", paraît donc être plus abstraite que la distinction : MATIERE - FORME, laquelle est une distinction de "choses". Cependant, en réalité, la distinction : MATERIALITER - FORMALITER respecte mieux la concrétude de l'étant, et la véritable nature des "parties" telles qu'elles sont réellement DANS l'étant, et SEULEMENT DANS L'ÉTANT.

De cette conformité MAXIMALE à la REALITE, il s'ensuit nécessairement que la distinction MATERIALITER - FORMALITER a, ex se, une portée analogique que ne peut avoir la distinction MATIERE - FORME : laquelle concerne, non l'esse comme tel, mais seulement une catégorie particulière d'étants créés.

I. B. Le rapport qui existe entre la personne physique du Pape et le charisme papal, se trouve clairement précisé au moyen de la distinction : MATERIALITER - FORMALITER.

Expliquons le en considérant un "**cas concret**",

Le Cardinal E. PACELLI est l'élu d'un Conclave valide. Il n'est pas encore Pape. Cependant, à la différence de tous les autres Cardinaux, le Cardinal Pacelli et lui seul est en disposition ultime à devenir Pape : tout comme, au cours d'une génération, la matière qui va devenir celle de l'engendré est en disposition ultime à recevoir la forme de celui-ci. On peut donc dire, par analogie, que la personne physique élue par un Conclave supposé valide est constituée Pape MATERIALITER ; et cela, ipso facto : A LA CONDITION CEPENDANT que ladite personne physique NE soit PAS hypothéquée d'un **OBEX**¹ demeuré occulte et suspendant en elle l'état normal de l'élection².

Le Cardinal E. PACELLI accepte l'élection. Il reçoit, en l'acte même de cette acceptation, la Communication exercée par le Christ en faveur de Pierre et des Successeurs de Pierre (Jn XXI 15-17). Le Cardinal E. PACELLI est donc constitué Vicaire de JESUS-CHRIST. Et comme, être Vicaire de J.C., c'est TRES PRECISEMENT EN CELA que consiste le fait d'être Pape, on dit que la même personne physique, savoir le Cardinal E. PACELLI, qui était Pape seulement MATERIALITER en vertu de l'élection devient Pape FORMALITER en l'acte même où il accepte l'élection. Il y a cependant, pour la seconde étape (FORMALITER), une condition *sine qua non* ; et cela, tout comme pour la première étape (MATERIALITER). Cette condition est évidente, et elle est la suivante : Il faut que, au moment même où le Cardinal E. PACELLI affirme extérieurement accepter l'élection, **IL NE POSE PAS intérieurement d'une manière occulte un OBEX qui ait empêché de RECEVOIR la Communication promise et exercée par le Christ**. S'il s'était avéré ultérieurement qu'un tel **OBEX** eût existé lors de l'acte d'acceptation, le Cardinal E. PACELLI n'eût été, **à aucun moment Pape FORMALITER**.

La distinction FORMALITER - MATERIALITER entendue comme on vient de l'exposer a été utilisée par saint Robert Bellarmin. Cette distinction, et les deux conditions *sine qua non* qu'on vient de préciser, s'imposent d'ailleurs, de par la métaphysique du "sens commun", et en vertu du DROIT NATUREL fondé sur cette métaphysique, exigé par elle ; et, par conséquent sous-jacent même au droit divin, a fortiori au droit canonique et au droit purement ecclésial.

I. C. L'énoncé de la "thèse" C, conformément à la distinction : FORMALITER-MATERIALITER.

La "thèse C" concerne le rapport dont il est question au paragraphe précédent (B) : rapport entre la personne physique qui "occupe" au moins apparemment le Siège épiscopal de Rome, et le charisme qui est propre au Pape. La manière de posséder ce charisme, c'est CELA qui constitue la manière d'être Pape.

La "thèse C" comprend deux parties, conformément aux deux membres de la distinction-clé (FORMALITER-MATERIALITER) ;

a) L'occupant du Siège apostolique (le Cardinal Montini, au moins après le 7 décembre 1965, Mgr Luciani, Mgr Wojtyla) N'EST PAS PAPE FORMALITER. **Il faut ne pas le désigner par le mot Pape.**

C'est-à-dire que **ledit "occupant" N'EST PAS, en aucun de ses actes, le Vicaire de Jésus-Christ. Ces actes, en tant précisément qu'ils prétendent être actes du Pape, en tant que Pape, SONT NULS**. Il n'y a pas à désobéir aux "ordinations" prétendument portées par Mgr Wojtyla en tant qu'il serait Pape ; car il n'est pas en acte le Vicaire de Jésus-Christ ; toutes les ordinations portées à ce pseudo-titre sont VAINES, NULLES, sans aucune portée dans la réalité. **IL FAUT, non désobéir, mais IGNORER.**

¹ Note 2008 : obex ou objex : *ce qui fait obstacle ; barrière, verrou, empêchement*.

² Note 2008 : rappelons que le candidat *papabile* doit : 1. être un homme ; 2. être catholique. L'**OBEX** est donc : soit le papabile n'est pas un homme ; soit il n'est pas catholique. A l'évidence l'Obex depuis Jean XXIII est : **n'étant pas catholiques, ils ne pouvaient être papabile**. Il faut lire le livre de l'abbé Marchiset, *Quarante ans d'erreur*, qui en apporte la démonstration.

b) L'"occupant" du Siège apostolique EST CEPENDANT "PAPE" MATERIALITER. On peut, commodément, le désigner sous le nom de "pape" : les guillemets consignifiant **qu'il n'est pas Pape**.

C'est-à-dire que l'"occupant" **occupe le Siège d'une manière illégitime et sacrilège** (puisqu'il n'est pas Pape, et se fait passer pour tel) ; mais il l'occupe. Désigner un Pape véritable requiert canoniquement d'avoir, au préalable, constaté et déclaré la vacance réelle du Siège matériellement occupé.

c) En résumé, on peut dire. Au plus tard à partir du 7 décembre 1965, il y a **VACANCE FORMELLE du Siège apostolique**, bien que ce Siège ait été et soit **"OCCUPÉ"** MATERIALITER par trois personnes, toutes en état de Schisme capital.

(II) LA PREUVE DE LA "THÈSE C", EN CHACUNE DE SES DEUX PARTIES.

II. A. La preuve de la partie (a), savoir : l'"occupant" du Siège apostolique N'EST PAS Pape FORMALITER. Car, ainsi qu'on l'a expliqué ci-dessus (I B), l'élue d'un Conclave supposé valide n'est constitué Pape FORMALITER en l'acte même de sa propre acceptation, QUE SI, en l'instant même où il pose cet acte publiquement, il ne pose pas intérieurement un autre acte, et n'est pas intérieurement dans un état occulte, qui l'empêchent de RECEVOIR la COMMUNICATION promise et exercée par le Christ. Puisqu'en effet c'est EN RECEVANT cette communication qu'on est en acte le Vicaire du Christ, c'est-à-dire Pape FORMALITER, s'opposer volontairement à cette RECEPTION, c'est rendre volontairement impossible qu'on puisse être Pape FORMALITER.

On doit évidemment, a priori, présumer la loyauté de la personne qui accepte d'être l'élue d'un Conclave valide. Cependant, Léon XIII l'a expressément déclaré ("*Apostolicæ curæ*", 13 IX 1896 ; DS 3318) : "L'Eglise doit **juger de l'intention** en tant que celle-ci est extérieurement manifestée". L'"occupant" (du Siège apostolique) a-t-il eu réellement, en acceptant l'élection par le Conclave, **l'intention de recevoir la Communication exercée par le Christ** ? Pour répondre à cette question, il faut, selon Léon XIII, **considérer les FAITS**. Si l'"occupant" avait eu, en réalité, l'intention de recevoir ladite Communication, alors il devait **ENSUITE, HABITUELLEMENT, se conformer à toutes les exigences de cette Communication**. Si, au contraire, il s'avère que, CONTINUENT ET SYSTEMATIQUEMENT, l'"occupant" va à l'encontre des exigences les plus fondamentales qui sont inhérentes à la Communication exercée par le Christ, **IL FAUT CONCLURE, (d'après Léon XIII) que l'"occupant" n'avait pas en réalité l'intention de la recevoir, et que par conséquent il n'a jamais été (ou il a cessé d'être) Pape FORMALITER¹**.

Or, en l'occurrence, les exigences de la Communication exercée par le Christ en faveur de Pierre et des Successeurs de Pierre sont de deux sortes. Les unes sont en fait présupposées à la Communication ; mais elles ressortissent à l'ontologie : en sorte que, bien que d'ordre naturel, elles sont impérieusement nécessitantes pour la Communication parce qu'elles lui sont immanentes. Les autres exigences sont conséquentes à la Communication et elles sont d'ordre surnaturel "*quoad substantiam*". Examinons successivement ces deux sortes d'exigence, en observant comment se comporte à l'égard de chacune respectivement, l'"occupant" du Siège apostolique.

Le Christ, en instituant Son Eglise comme Société humaine visible, a *ipso facto* sanctionné, pour cette Eglise qui est Siègne, les **normes** qui sont **immanentes** par nature et donc nécessairement, à toute Société de ce type. Or, nous nous bornons ici à le rappeler, en toute Société, l'existence même de l'autorité requiert d'être fondée sur le propos de réaliser le bien commun qui est la fin de ladite Société. Une "personne" physique ou morale qui, au sein d'une Société, poursuivrait **habituellement et de multiples façons la néantisation du bien commun** qui est propre à cette Société, une telle "personne" donc, **ne peut être l'autorité dans ladite Société**. L'Eglise, en naissant selon cette Loi, "*eam non minuit, sed sacravit*" (De même que JESUS, naissant de MARIE, a, en ELLE, consacré la Virginité, et non pas amoindrie) - Or nous observons que, depuis 25 ans, par des procédés indirects mais très efficaces et convergents, l'"occupant" du Siège apostolique **poursuit la dégradation de ce que justement il devrait promouvoir**, savoir le "Bien" commis en propre à l'Eglise par son divin Fondateur, notamment l'OBLATION PURE et le Dépôt révélé. D'où il suit que l'"occupant" du Siège apostolique ne peut pas être, dans l'Eglise, l'"Autorité". Il n'est pas Pape FORMALITER.

La Communication exercée par le Christ en faveur de Son authentique Vicaire présente également des "prérogatives" (et, vues du dehors, des "exigences") qui lui sont conséquentes. La principale est **l'Infaillibilité**. Il est révélé que l'Infaillibilité comporte deux formes : le Magistère extraordinaire solennel [(Le Pape prononce "ex Cathedra" (Immaculée Conception par Pie IX, Assomption par Pie XII)] ; le Magistère ordinaire universel [ensemble des Evêques, dispersés ou réunis, en communion avec le Pape (Assomption, avant la définition par Pie XII)]. Il est donc impossible que l'authentique Vicaire de Jésus-Christ, lorsqu'il se prononce selon l'une ou l'autre de ces deux formes, affirme une chose qui soutienne l'opposition de contradiction avec une doctrine déjà révélée. Or, le 7 décembre 1965, le Cardinal Montini a promulgué, en engageant pour le moins [Cf 3] le Magistère ordinaire universel, une proposition concernant la "liberté religieuse" qui soutient l'opposition de contradiction avec la doctrine infailliblement définie par Pie IX dans l'Encyclique "Quanta Cura" liée au "Syllabus" (08 XII 1864). Il faut donc conclure, d'après Léon XIII, que, posant cet acte le Cardinal Montini n'avait pas l'intention de recevoir la Communication exercée par Jésus Christ, et n'était donc plus Pape FORMALITER.

En résumé (de II. A), le Vicaire de Jésus Christ ne peut agir COMME TEL que CONFORMEMENT au charisme qu'il tient de la Communication exercée en sa faveur par Jésus Christ. Il ne peut donc agir que conformément à Jésus-Christ, donc conformément aux normes naturelles fondamentales sanctionnées et assumées par Jésus-Christ, et conformément à la VERITE déjà manifestée par Jésus-Christ. **Quelque contradiction que ce soit, observable et observée** sur l'un de ces points, prouve nécessairement a posteriori, que **l'auteur d'un pareil délit ne peut pas être le Vicaire de Jésus-Christ**.

¹ Note 2008 : **Donc il n'est pas Pape ! Point Final. Même pas matérialiter puisqu'il y a preuve de l'obex.**

II. B. La preuve de la partie (B), savoir : l'"occupant" du Siège apostolique est "pape" MATERIALITER.

On a expliqué ci-dessus (I.B) en quel sens il convient de dire que l'élu d'un Conclave supposé valide est, avant même son acceptation, pape MATERIALITER A LA CONDITION CEPENDANT : que, premièrement **le Conclave soit valide** (Que de "bruits" ont circulé, plausibles sinon fondés, concernant les trois derniers Conclaves... Tisserand, Siri...); que deuxièmement, l'élu apparent ne soit pas hypothéqué d'un **OBEX demeuré occulte et suspendant** en lui l'effet normal de l'élection (Si, par exemple, on prouvait avec certitude que Mgr Wojtyla appartenait à une société occulte antichrétienne avant son élection).

Or l'existence d'un éventuel **OBEX, découvert a posteriori**, soit dans le "Conclave" qui élit, soit dans la personne ainsi choisie, ne suffit pas à infirmer que celle-ci soit, au moins provisoirement, "pape" MATERIALITER. Car une donnée certaine, **MAIS QUI N'EST PAS D'ORDRE ONTOLOGIQUE**, ne peut pas être immanente aux Normes divines elles-mêmes. Une telle donnée ne peut donc avoir valeur et FORCE dans l'Eglise qu'en vertu d'une ordination et d'une promulgation faite par l'authentique Autorité de l'Eglise. Et comme une telle Autorité, actuellement, fait défaut, nul n'est actuellement qualifié, dans l'Eglise (nous entendons : la vraie Eglise; et non, comme telle l'église que préside Mgr Wojtyla) pour déclarer qu'après le 7 Décembre 1965, le Cardinal Montini a cessé d'être "pape" MATERIALITER.

La même observation vaut pour les "occupants" du Siège apostolique qui ont succédé au Cardinal Montini; cela, **DANS LA SEULE MESURE** où une "hiérarchie" qui l'est seulement MATERIALITER peut se perpétuer. Une telle perpétuation n'est pas, ex se, impossible. Elle requiert cependant expressément des Sacres épiscopaux qui soient certainement valides. **Et comme le nouveau rite est douteux, les "occupants" (du Siège apostolique) ne seront bientôt plus que des "figurants"!** Mgr Wojtyla est, à cet égard et pour le moins, un éminent précurseur.

Comment, dans ces conditions, l'apostolicité de l'Eglise sera-t-elle sauvée ? Quoi qu'il en soit de ce Mystère, que nous voile actuellement le "mystère d'iniquité", Il faut évidemment tenir que la succession apostolique sera sauvegardée, ininterrompue "jusqu'à la fin du Siècle" (Matt XXVIII, 20). **La "visibilité" n'est pas une note de l'Eglise**; elle a subi des éclipses, car elle est seulement la POSSIBILITE DE DROIT, non toujours réalisé EN FAIT (Cf. le Grand Schisme) d'observer l'Apostolicité. Tandis que l'Apostolicité est une note, permanente comme l'est l'Eglise elle-même. Il faut donc tenir absolument la norme, sans laquelle la succession apostolique se trouverait OBJECTIVEMENT interrompue. Cette règle, impérieuse et évidente, est la suivante. La personne physique ou morale qui a, dans l'Eglise, qualité pour déclarer la vacance TOTALE du Siège apostolique est IDENTIQUE à celle qui a, dans l'Eglise, qualité pour pourvoir à la provision du même Siège apostolique. Qui déclare actuellement : "Mgr Wojtyla n'est pas pape du tout (pas même MATERIALITER)", doit : ou bien convoquer le Conclave (!) ou bien montrer les lettres de créance qui l'instituent directement et immédiatement Légal de Notre Seigneur Jésus Christ (!!)¹.

Ces dernières observations montrent suffisamment que la portée objective de la question : "l'occupant du Siège apostolique est-il ou non "pape" MATERIALITER ?" est tellement hors de nos prises, que concrètement et réellement, la réponse à cette question n'a guère d'impact sur le comportement effectivement possible du fidèle attaché à la Tradition.

II C. En quoi surtout fait défaut l'attitude de Mgr Lefebvre au point de vue doctrinal ?

La viciosité principale du "Lefebvrisme" consiste en une radicale duplicité, laquelle inocule l'hérésie.

a) "in verbis" - **Duplicité**. A propos de chaque événement, il y a **toujours deux affirmations contraires** entre elles concernant les rapports avec "Rome" : L'une pour les cercles restreints ("Rien à attendre de Rome, Mgr Lefebvre va consacrer des Evêques"); l'autre pour les grands auditoires (Confirmations, Ordinations : "Tout va s'arranger. Ne compromettez rien. Pas de Consécrations épiscopales"). Le dernier "numéro" de cette **pantomime qui dure depuis dix ans** a eu lieu le 8 décembre 1986. Mgr Lefebvre, dans une lettre ouverte à Jean Paul II, tenue secrète jusqu'au 8 Décembre, et ensuite passée sous silence, tient **"qu'il faut considérer comme nuls toutes les réformes conciliaires et tous les actes de Rome qui sont accomplis dans cette impiété"**. Cette déclaration, lue le 8 décembre au matin dans les Prieurés y a retenu des Séminaristes qui étaient déterminés à ne pas renouveler leur promesse et donc à quitter la Fraternité. Cependant la consigne étant donnée aux Econiens de "ne pas parler de cette lettre", Mgr Lefebvre continue d'affirmer que Jean Paul II est vraiment pape. Ainsi, selon Mgr Lefebvre, une personne étant l'Autorité, les actes que pose cette personne en tant qu'elle est l'Autorité peuvent être NULS, "doivent être considérés comme nuls" Mgr Lefebvre a un si extraordinaire habitus de la duplicité qu'il la pousse avec cynisme jusqu'à affirmer les contradictoires.

b) "In factis" - **Tromperie et blasphème**. La pratique des Prieurés enseigne en fait, par l'agir quoique sans le dire que, d'une authentique "autorité (Mgr Wojtyla est vraiment "pape", il est en acte le Vicaire de Jésus Christ), procède une "mission tellement viciée (la dite nouvelle messe, l'œcuménisme... Assise et le reste) que Mgr Lefebvre refuse de s'y confor-

¹ Note 2008 : ces réflexions obsolètes, ne tiennent pas compte du cheminement fait depuis, surtout en méditant ce qu'est une éclipse (cf. note initiale de cet article). Ayant été très intime et fidèle de Mgr Guérard jusqu'à sa mort édifiante, je suis convaincu qu'il aurait partagé nos réflexions et conclusions sur *L'Eglise EST éclipsée* :

http://www.a-c-r-f.com/documents/LHR-Eglise_EST_eclipsee.pdf comme il avait partagé celles sur l'Una Cum et sur la Vénérable Elizabeth Canori Mora.

Très dévot de La Salette, il était de ceux qui considéraient le secret de Mélanie et de Fatima comme les messages essentiels de la Très Sainte Vierge Marie pour notre temps. On sait que l'abbé Ricossa (conférer une *Simple Lettre* ancienne où il le précise) et l'abbé Belmont ne veulent pas s'appuyer sur le secret de Mélanie pour expliquer la situation actuelle de l'Eglise. C'est pourquoi ils ont monté toute une "théologie" fumeuse sur La Salette, réfutée par le livre de M. Canoni, *La femme et le dragon*.

Voir aussi : http://www.a-c-r-f.com/documents/Ste_Vierge_MARIE_1846_La_Salette.pdf

mer. C'est, dans l'agir, un **blasphème contre la sainteté de l'Eglise. LA MISSIO QUI VRAIMENT PROCÈDE DE L'EGLISE NE PEUT QU'ÊTRE SAINTE**

c) "in verbis et in factis" - **Tromperie, diffusion de l'hérésie.** Depuis dix ans au moins, on a enseigné à Ecône, on a répété et imposé aux fidèles des Prieurés, et aux enfants (innocents et sans défense !) qui fréquentent les écoles tenues par la Fraternité St Pie X, que le Magistère est infaillible SEULEMENT si le Pape parle "ex cathedra". Cela revient à **nier l'infaillibilité du Magistère ordinaire universel**, laquelle est cependant affirmée par toute la Tradition, notamment par Vatican I. **Le "Lefebvrisme" diffuse donc l'HÉRÉSIE**, afin de pouvoir proclamer que Mgr Wojtyla est vraiment Pape, et de pouvoir ainsi conserver les suffrages des généreux fidèles qu'on met sur le chemin de l'enfer au lieu de leur déclarer la Vérité.

3) Sodalitium : On dit que, Vatican II n'ayant pas défini de dogmes, la présence indiscutable et d'ailleurs reconnue d'erreurs contre la foi dans ses textes conciliaires, ne pose aucun problème quant à l'infaillibilité de l'Eglise. Cela est-il vrai ? sinon, comment juger une telle assertion ?

Mgr Guérard : La qualification de Vatican II (Cf Cahiers de Cassiciacum :N° 1 pp. 14-15 ; N° 6 pp. 13-81).

Il était possible à Vatican II de ne pas définir de dogmes. Mais c'est une erreur ou un mensonge que d'affirmer, sur la nature de Vatican II, des contre vérités. Un Concile œcuménique convoqué et approuvé par le Pape **appartient pour le moins et par définition même au Magistère universel ordinaire de l'Eglise.** De soi, c'est-à-dire si les choses sont conformes à ce qu'en exige la nature, les documents qui émanent d'une telle assemblée, qui relèvent formellement de la lumière de la Foi (c'est le cas pour la définition de la "liberté religieuse") et qui traitent d'une doctrine déjà infailliblement promulguée, sont **ipso facto promulgués avec la note d'infaillibilité.** Vatican II a pu, à la rigueur, s'affirmer "ordinaire" ; mais il n'a pas fait et ne pouvait faire qu'une promulgation dont les clauses entraînent canoniquement l'infaillibilité puisse ne pas devoir être infaillible.

4) Sodalitium : Donc, que faut-il penser de Paul VI et de Jean Paul II ?

Mgr Guérard : Dieu a jugé. Dieu jugera. Quant à nous, ne jugeons pas... au moins de l'intention. **Ces "papes" profèrent l'hérésie et sont pour le moins atteints de "Schisme capital"** (Cf Cahiers de Cassiciacum N° 3-4). Le mieux qu'il y ait à faire est, me paraît-il, de ne pas les considérer.

"Nec nominetur in vobis"(Ephésiens v 3). Sed tamen oremus pro eis : Miserere, de Profundis.

5) Sodalitium : Que pensez-vous des Messes traditionnelles célébrées par des prêtres qui, tout en étant critiques envers Rome, soutiennent que Jean Paul II est vraiment Pape et le nomment au Canon de la Messe ?

Mgr Guérard : Messes traditionnelles, célébrées avec mention de Jean Paul II au cours du *Te Igitur*.

Le Prêtre qui célèbre une telle Messe prononce les paroles suivantes. "*In primis quae Tibi offerimus pro Ecclesia Tua sancta catholica...* : **una cum famulo tuo Papa nostro Johanne Paulo ...**" Ces Messes sont communément désignées sous le nom de : "**MESSES UNA CUM**".

Il faut, dans cette proclamation, considérer deux choses : d'une part, ce qui est directement signifié ; d'autre part, ce qui s'y trouve indirectement consigné, eu égard au contexte.

(I) Ce qui se trouve directement signifié par la formule : "*Una cum*" - Le **délit de sacrilège.**

Le sens général de la supplication est déterminé par les mots : "*quae tibi offerimus pro...*". Mais QUOI QU'IL EN SOIT de ce sens général, la locution *UNA CUM* affirme que l'Eglise (du Christ et de Dieu : tua), sainte et catholique, est "un avec" le serviteur de Dieu qui est notre Pape Jean Paul II. La locution *UNA CUM* affirme donc que, **réciproquement, Mgr Wojtyla est "UN AVEC" (ne fait qu'un avec) l'Eglise de Jésus-Christ, sainte et catholique.** Or, nous l'avons montré (2a. A.), cette affirmation est une erreur. Car, **Wojtyla persistant à proférer et à promulguer l'hérésie**, il ne peut être le Vicaire de Jésus-Christ ; **il ne peut être, en tant que "pape" comme il se devrait (*famulo tuo Papa nostro*), "un avec" l'Eglise de Jésus-Christ. L'*una cum* affirme donc, et proclame, une erreur, concernant **CONCRETEMENT la Foi.****

Cela étant, il faut conclure que la Messe "una cum" est "ex se" **objectivement entachée de sacrilège.** La MESSE est en effet l'action sacrée par excellence, puisque le Prêtre opère "*in Persona Christi*". Et si ce rôle instrumental concerne éminemment l'acte consécatoire, il est également réalisé par dérivation au cours de ce qui précède et prépare cet acte, ou en découle immédiatement. Or, **tout ce qu'enclôt une action sacrée doit être PURE**, c'est-à-dire conforme à ce qu'en exige la nature. Une proclamation qui spécifie immédiatement l'exercice concret de la Foi, **doit toujours être VRAIE**, eu égard à la Foi elle-même. Elle le DOIT, à un second titre, si elle est faite au cours d'une **ACTION SACRÉE.** Si donc, une proclamation spécifiant immédiatement l'exercice concret de la Foi est faite au cours d'une action sacrée, et si elle est erronée, elle constitue **IPSO FACTO et OBJECTIVEMENT un DELIT, non seulement contre la Foi, mais également contre l'action sacrée.** Une telle proclamation est donc chargée (hypothéquée) d'un délit qui est du genre : "**SACRILÈGE**" ; cela, OBJECTIVEMENT et INELUCTABLEMENT, quoi qu'il en soit du péché commis par les participants. (Cf 6).

(II) Ce qui se trouve indirectement consigné par la formule : "*una cum*". Le délit de schisme capital.

"*Quae tibi offerimus pro...*". Il s'agit d'une offrande qui est faite EN FAVEUR DE. Voilà ce qui est signifié directement. C'est pourquoi on (Don Gérard Calvet o.s.b. notamment) a prétendu qu'au *Te Igitur*, on prie POUR le Pape, et non du tout AVEC le Pape. Mais c'est là une vue superficielle. Il faut en effet observer que, dans cette première partie du *Te igi-*

tur, le Pape est considéré **EN TANT QUE PAPE**, puisque précisément il est mentionné "*una cum Ecclesia*"¹. D'ailleurs, l'application du fruit de la MESSE ("*pro*"), demandée comme étant aléatoire en faveur des personnes privées dans les deux *Memento*, est demandée au *Te igitur* : DE FACON EGALE, uniment en faveur de l'Eglise et du Pape, comme étant certes GRATUITE "*ex parte Dei*", mais comme étant NECESSAIRE puisque certaine "*ex parte nostri*".

De cette dernière observation, résulte la conséquence que voici.

Rappelons que "l'application" du mérite n'est nécessaire (ou : "*de condigno*") que dans deux cas, savoir :

- 1) Cette "application" est faite par le Christ en personne : Lui, et Lui seul mérite EN DROIT pour autrui ;
- 2) Cette "application" est faite à la personne même qui acquiert le mérite : chacun mérite "de condigno" pour soi-même.

Puis donc que l'application du fruit de la Messe est faite EN DROIT à cette personne morale que constituent UNIMENT (*una cum*) l'Eglise et le Pape, **IL FAUT que cette MEME personne morale soit au principe du Sacrifice dont elle a le DROIT de recevoir le fruit**. On affirme d'ailleurs communément que, si la Messe est primordialement le Sacrifice du Christ elle est également et uniment le Sacrifice de l'ÉGLISE. [C'est pourquoi, si le prêtre offrant le Sacrifice, QUANT A L'EXERCICE DE L'ACTE, opère *in Persona Christi*, sans médiation de l'Eglise, néanmoins, QUANT A LA SPECIFICATION DE L'ACTE, le prêtre ne veut opérer **QUE DANS LA MEDIATION de l'Eglise**. Car seule l'Eglise a divinement qualité pour garantir avec certitude : la conformité à la Vérité, de l'article qu'elle promulgue au Nom du Christ ; la conformité à la Réalité du rite qu'elle prescrit au Nom du Christ (**le prêtre qui use d'un rite prend ipso facto l'intention de l'autorité qui est responsable de ce rite... ; on entrevoit toutes les conséquences !**)]. Et, dans l'Eglise en ordre de par la médiation exercée par la Hiérarchie, c'est en définitive le Pape qui confère la "mission" de célébrer quelque Messe que ce soit. Le Pape est, dans l'Eglise, le "souverain Pontife". Et c'est parce qu'Eglise et Pape uniment (*una cum*) impèrent dans l'Eglise militante l'offrande du Sacrifice propre à cette Eglise, qu'ils ont DROIT "*in primis*" au fruit de ce Sacrifice : DANS L'ORDRE CREE, ils sont "*in primis*" quant au TERME (savoir l'application du fruit), PARCE QU'ILS SONT "*in primis*" quant au PRINCIPE (savoir l'intimation de la célébration).

On voit ainsi quelle est la véritable portée de l'expression "*una cum*". Elle ne signifie pas seulement que, célébrant le Sacrifice de la Messe, on prie pour l'Eglise et pour le Pape, comme pour (*pro*) telle personne privée ou telle intention particulière. "*Una*" consigne, implicitement mais **NECESSAIREMENT, que, célébrant le Sacrifice de la Messe on célèbre EN UNION AVEC et SOUS LA MOUVANCE de cette personne morale que sont uniment "*una cum*" le Pape et l'Eglise** ; attendu que cette personne morale a DROIT *in primis* au fruit du Sacrifice : DROIT *in primis* que seul peut fonder métaphysiquement le fait de participer EN DROIT *in primis* à l'Acte du Christ-Prêtre offrant ce même Sacrifice.

De là découle la qualification qu'il convient d'attribuer à la Messe Traditionnelle "*una cum*". Une telle Messe est valide (**supposé que le prêtre le soit vraiment !**) eu égard au rite, qui, à l'instar du Dépôt, demeure divinement garanti par le Magistère de l'Eglise. Mais, quoi qu'en veuille SUBJECTIVEMENT le célébrant, l'acte qu'il pose **comporte OBJECTIVEMENT et INELUCTABLEMENT l'affirmation d'être en communion avec "*una cum*" et même SOUS LA MOUVANCE (*papa nostro*) d'une personne en état de schisme capital**. L'acte d'une telle célébration est donc entaché d'un délit qui est du genre : "**schisme**" ; cela OBJECTIVEMENT ET INELUCTABLEMENT, quoi qu'il en soit du péché commis par les participants : prêtre célébrant, fidèles assistant (Cf 6)

(6) Sodalitium : Voulez-vous préciser, s.v.p., les difficultés suscitées par l'assistance à une Messe Traditionnelle célébrée "*Una Cum*" ?

Mgr Guérard : Difficultés suscitées par le fait d'assister à une Messe traditionnelle "*una cum*".

Ces difficultés résultent de ce que l'on vient d'exposer.

On doit évidemment laisser de côté les cas dans lesquels l'assistance à une telle Messe est impérée par un motif extrinsèque (raison familiale par exemple), étant entendu que la personne assistant à une telle Messe manifestera nettement et ostensiblement qu'elle assiste **SANS PARTICIPER**.

Si cette dernière clause (MANIFESTER QU'ON NE PARTICIPE PAS) n'est pas réalisée, alors, *ex se*, le seul fait d'assister constitue une participation, une **caution donnée à la célébration**. Et comme celle-ci est hypothéquée OBJECTIVEMENT et INELUCTABLEMENT du **délit de sacrilège et du délit de schisme**, ne s'ensuit-il pas qu'en participant à cette célébration, **on encourt la culpabilité de ces délits** ?

La réponse est, EN DROIT, affirmative. D'où il suit que, EN DROIT, **les fidèles attachés à la Tradition doivent ne pas assister à la Messe traditionnelle *una cum*. Cela, eu égard : premièrement à eux-mêmes, deuxièmement au Témoignage qu'ils doivent aux autres**.

Cette réponse, EN DROIT, affirmative, peut être pratiquement tenue en suspens par deux considérants. Le premier est d'ordre général, eu égard aux règles de la morale. Un délit n'est péché que s'il est connu comme tel. L'ignorance excuse, si elle est candide ; elle accroît la culpabilité si elle est calculée, etc... Nombre de fidèles attachés à la Tradition ne

¹ Il convient, à ce propos, de répondre à une objection alléguée par Mgr Lefebvre et ceux qui le suivent. Ils prétendent que : "refuser de mentionner W au *Te Igitur*", c'est disent-ils : "refuser de prier pour le Pape". Il n'en est rien. Il convient au contraire EMINEMMENT de prier pour W comme personne privée, de prier pour lui ET POUR SA CONVERSION, au *Memento* des vivants. Tandis qu'il est évidemment impossible de prier pour une personne EN TANT QU'ELLE ASSUMERAIT EN ACTE la fonction d'être le Vicaire de Jésus-Christ, alors que cette personne pose des actes qui suspendent ABSOLUMENT l'exercice de cette fonction.

comprennent ni la portée, ni donc la gravité de l'"*una cum*". IL FAUT LES INSTRUIRE (Cf 10)¹. Mais tant qu'ils n'ont pas compris, on ne peut les inculper d'assister à la Messe traditionnelle *una cum*... DIEU SEUL sonde les reins et les cœurs.

Le second considérant qui peut tenir en suspens la norme de droit (savoir : ne pas assister à la "Messe *una cum*"), tient à la situation actuelle. Il peut se faire que des fidèles n'aient pratiquement pas d'autre moyen de communier que d'assister à une Messe *una cum*. Or, s'il est possible de vivre et de progresser dans l'état de grâce sans communier, cette privation ne va pas sans difficulté, ni même parfois sans danger. Et de même que l'Eglise a toujours admis qu'en danger de mort on puisse recourir à un confesseur même excommunié, ne convient-il pas d'avoir recours à une Messe *una cum*, pour participer au Sacrifice et y communier ? Pie XII l'a rappelé avec autorité : en l'Eglise militante, c'est le salut des âmes qui constitue la finalité des finalités. L'assistance à la "Messe *una cum*" peut donc être l'objet d'un "cas de conscience". Chaque cas est un cas ; et il doit être résolu en définitive par la conscience de l'intéressé, mais non sans les conseils et directives communiqués par un prêtre "non *una cum*". Ni rigorisme univoque, qui ne tient pas compte de la psychologie d'un chacun ; ni laxisme sentimental : par exemple, **une personne qui peut communier chaque quinzaine à une "Messe non *una cum*", n'a aucune raison et NE DOIT DONC PAS, dans l'intervalle, assister à une "Messe *una cum*", encore moins y communier.**

NOTA : Mgr Guérard soutient que, en cette matière il manifeste uniquement son opinion, et il admet les bons droits de l'autre avis, selon lequel il n'est pas licite même pas pour des motifs pastoraux (le désir des sacrements) d'assister et de communier à une "Messe *una cum*".

(7) Sodalitium : Monseigneur, en 1981, vous avez été sacré évêque par Mgr THUC. Cet évêque n'a pas toujours été clair en ses actes. A la suite de ce Sacre, vous avez été "excommunié" par le Cardinal Ratzinger - que dire de cela ?

Mgr Guérard : J'ai reçu la Consécration épiscopale, le 7 mai 1981, de Mgr Pierre Martin NGO DINH THUC.

J'affirme que cette Consécration est valide, légale autant qu'il se pouvait, parfaitement licite.

(On appelle : "légal", ce qui est conforme à la lettre de la loi.

On appelle : "licite", ce qui est conforme au but visé par la loi.

La vertu d'épikie consiste à négliger la "lettre", si celle-ci s'avère être contraire au "but").

(I) La Consécration est valide. Attendu que :

- 1) le rite traditionnel a été intégralement observé (La lecture du "mandat romain" exceptée !) ;
- 2) Mgr THUC et moi-même avions l'intention de faire ce qu'entend faire l'Eglise.

(II) La Consécration est légale, autant qu'il se peut.

Il faut en effet savoir que, par un Bref en date du 15 III 1938, Pie XI institua Mgr THUC comme étant son Légat ("*deputamus in Nostrum Legatum Petrum Martinum Ngô-Dinh-Thuc Episcopum titolarem Saesinensem ad fines Nobis notos, cum omnibus necessariis facultatibus*"). Mgr Thuc avait donc le pouvoir de consacrer des Evêques, SANS en référer ANTECEDEMMENT au Saint Siège, et par suite sans "mandat romain". Mgr Thuc conserva ce MEME pouvoir, lorsqu'il fut institué Archevêque de Hué par Pie XII. La preuve en est que ce fut lui Mgr Thuc, et non l'Administrateur apostolique, qui choisit et consacra tous les Evêques du Vietnam entre 1940 et 1950 [Mgr Thuc m'en expliqua, de vive voix, et non sans une insistante malice, la raison (cachée et véritable !) De cette façon, les pensions, frais en cas de maladie, etc. des dits Evêques, ces charges donc incombait aux fidèles du Vietnam ; tandis qu'ils eussent incombé à "Rome", si ces mêmes Evêques eussent été consacrés par l'Administrateur apostolique]. Quoi qu'il en soit de cette "divertissante" (!) "finalité", il reste qu'au strict point de vue de la cause formelle, "Rome", EN FAIT, sous Pie XII, a confirmé Mgr Thuc dans ses pouvoirs et prérogatives de Légat. Mgr Thuc avait conscience de les avoir consacrés, et il en fit part oralement à plusieurs personnes : "Quand on trouvera ces Documents après ma mort ...!" Mais ces Documents ne furent mis au jour, et "à jour", que très tardivement (ils passèrent par de multiples et périlleuses vicissitudes), et c'est pourquoi il n'a pas été possible d'en faire état comme il eût été opportun. C'est donc en toute bonne foi et même en toute candeur, que Mgr Thuc procéda à faire : Consécrations et Ordinations². Il pensait, à juste titre en avoir canoniquement le droit ; puisque ce droit ne lui avait pas été retiré.

Les dites Consécrations et Ordinations, faites par Mgr Thuc, sont-elles "légales" c'est-à-dire conformes à la lettre de la loi ? Pour qu'elles le fussent parfaitement, il eût fallu qu'APRES (non pas "avant" puisque Mgr Thuc avait juridiquement le pouvoir) l'acte posé, Mgr Thuc en référât à l'Autorité. Mais Mgr Thuc tenait, comme moi-même, qu'il n'y a plus d'Autorité ; bien que, paradoxalement et fort malheureusement, il tint également à demeurer en bons termes avec l'"autorité"³ (Qu'on veuille bien lire Autorité = véritable Autorité, dont il y a actuellement "vacance formelle" ; autorité = PSEUDO Autorité qui sévit depuis le 7 décembre 1965). De là, deux conséquences.

Au point de vue OBJECTIF, c'est-à-dire si on considère en elles-mêmes les Consécrations et Ordinations accomplies par Mgr Thuc, celles-ci sont aussi "légales" qu'il se pouvait (et qu'il se peut !). Car, d'une part, Mgr Thuc avait juridiquement le pouvoir de les accomplir sans "mandat romain"; et, d'autre part, il était et il demeure impossible de "déclarer" ces

¹ Note 2008 : en 2008 tout fidèle connaît maintenant ce problème de l'*una cum*, ne serait-ce que par la persécution violente et obstinée contre les prêtres *non una cum*. De plus l'apostasie de Campos a mis en lumière que le seul argument retenu était de rester **en communion avec Rome**.

Voir : http://www.a-c-r-f.com/documents/LHR-Probleme_Una_cum.pdf

² Note 2008 ; Ordinations, comme celle de l'abbé Schaeffer, qui a rejoint depuis la FSPPX.

³ Mgr Thuc avait ainsi : pensions et dons, pour secourir les "réfugiés" vietnamiens.

Consécutions et Ordinations à une Autorité qui, en acte et comme telle, n'existe pas. La "légalité" des dites Consécutions et Ordinations est en ETAT DE PRIVATION, comme TOUT l'est actuellement dans l'Eglise militante, en raison de la "vacance formelle" du Siège apostolique.

Au point de vue SUBJECTIF, c'est-à-dire si on considère les dites Consécutions et Ordinations comme étant l'un des comportements de Mgr Thuc, force est d'observer qu'elles ont été pour lui le "glaive de douleur" et la pierre de scandale. Elles exigeaient qu'il rompît avec "rome", et il le fit en paroles : mais lui tenait, par les "raisons du cœur", à ménager "rome", et il fut pris au piège où il trouva la mort.

"*Noli judicare si non vis errare*". Quoi qu'il en soit de cette intime agonie, et du Jugement de Dieu, il reste que les Consécutions et Ordinations accomplies par Mgr Thuc sont aussi légales qu'il se peut, participant selon le mode qui est propre à leur nature l'état de privation qui affecte actuellement toute l'Eglise militante, et distinctement chacune de ses composantes... L'Eglise Corps mystique, Epouse du Christ, étant vierge, même sur terre, de quelque privation que ce soit.

(III) La Consécution est **licite**.

Il faut, pour le bien comprendre, rappeler que, dans l'Eglise militante considérée en tant qu'elle est un collectif humain, TOUTE LOI PUREMENT ECCLESIASTIQUE (les modalités concernant la vacance et la provision du Siège apostolique ressortissent à ce type de loi), MEME CELLE PORTANT UNE SENTENCE *LATAE SENTENTIAE*, n'a sa force exécutoire qu'en vertu de l'Autorité actuellement exercée. Pour qu'il en fût autrement, pour qu'il puisse exister dans l'Eglise militante des lois purement ecclésiastiques ayant force exécutoire indépendamment de l'Autorité, il faudrait qu'au moins pour ces lois, l'Autorité reçut son propre mandat de l'Eglise militante en tant que celle-ci est un collectif humain. Or cette doctrine est explicitement condamnée par Vatican I comme étant erronée (DS 3054). Toute loi purement ecclésiastique est donc, radicalement, une loi humaine, n'ayant de force exécutoire que de part l'Autorité : laquelle, par essence, est monarchique.

Il s'ensuit que toute loi purement ecclésiastique peut être soumise, et EST ACTUELLEMENT SOUMISE, aux vicissitudes mêmes des lois humaines. D'une part, l'Autorité qui donne force à la loi peut faire défaut ; et c'est ce qui arrive, de par la vacance formelle du Siège apostolique. D'autre part, il se peut que, *per accidens*, **appliquer la lettre de la loi nuise, au lieu de le réaliser, au but visé par la loi**. C'est bien ce qui se produit actuellement. L'exigence du "mandat romain", exigence renforcée par Pie XII, comme condition de toute Consécution épiscopale, est ordonnée à mieux affirmer et sauvegarder le caractère monarchique de l'Autorité s'exerçant sur tout Evêque, et sur tous les Evêques de la catholicité.

Or, sous Karol Wojtyła, une "consécution" faite de par le "mandat romain" entraîne : que, premièrement, la personne "consacrée" (**supposé qu'elle le soit !**) est *ipso facto* en état de schisme capital comme l'est Wojtyła lui-même ; que deuxièmement, la "consécution" faite avec le nouveau rite qui est douteux, est elle-même douteuse, et doit donc être considérée pratiquement comme étant non valide. **La fidélité au "mandat romain" a donc pour conséquence, à brève échéance, que Wojtyła sera le monarque absolu d'une assemblée mondiale dont les membres revêtiront à l'occasion les insignes épiscopaux, bien qu'ils ne soient aucunement Evêques, ni par conséquent successeurs des Apôtres.**

"La lettre tue, l'Esprit vivifie" (II Cor III 6 ; Cf Romains II 27-29). Quand la lettre de la loi (la prescription du "mandat romain") a pour effet de **DETRUIRE la fin qui est visée par la loi** (savoir l'unité, et pourtant la réalité même de l'Eglise militante), alors, c'est vertu, c'est la vertu d'EPIKIE¹ de ne pas tenir compte de la lettre de la loi, dans la stricte et seule mesure où cela est nécessaire pour continuer d'assurer la fin qui est visée par la loi. Les actes qui sont posés, **par nécessité, contre la lettre de la loi, en vue d'assurer le but visé par la loi**, de tels actes sont dits "licites", bien qu'ils soient illégaux. Cette doctrine a toujours été admise dans l'Eglise.

Nous disons donc que les Consécutions conférées par Mgr Thuc, légales autant qu'il se pouvait (II) puisque Mgr Thuc se trouvait dispensé du mandat romain, furent et demeurent PARFAITEMENT LICITES ; bien que, comme on l'a expliqué (II), leur "légalité" demeure hypothéquée de la privation même qui affecte actuellement toute l'Eglise militante.

(IV) Le "cardinal" Ratzinger m'a notifié (par le Nonce à Paris, et non par le Général des Dominicains) que j'avais encouru **l'excommunication** *latae sententiae*. Il m'exhortait à "revenir", me promettant bon accueil !

- Je n'ai pas répondu à ce message, pour les raisons suivantes :

"*Ex parte objecti*". La sentence est, en elle-même, privée de tout fondement : ainsi qu'il est ci-dessus (II, III) exposé.

"*Ex parte subjecti*"; *id est* : Joseph Ratzinger, et "*auctoritatis*". Les seuls actes de l'"autorité" qui puissent n'être pas VAINS sont exclusivement ceux ordonnés à ce que perdure dans l'Eglise, matériellement, la hiérarchie : MATERIALITER seulement, puisque (Cf 2 a), l'autorité n'a de pouvoir dans l'Eglise que "matériellement" et non "formellement". Ainsi, par exemple, l'acte par lequel l'"autorité" reconnaît la valeur et la portée ecclésiastiques des Consécutions conférées par Mgr Thuc : un tel acte serait valide. Tandis que tout acte de l'"autorité" qui n'est pas ordonné expressément à la permanence de la hiérarchie (au moins "matériellement") est VAIN.

Il n'y a pas à tenir compte d'une chose qui est privée de fondement, qui est vaine ; c'est le conseil de St Jean (II Jean 10-11).

¹ Note 2008 : Pour expliquer l'épikie, Mgr Guérard avait l'habitude de donner cet exemple.

Une maman donnait chaque jour cette consigne à la sœur aînée : "*ne touche pas à ton petit frère, bébé, tant que je vais faire les courses*". La grande sœur respectait fidèlement cette consigne. Mais un jour, en rentrant la maman voit la grande sœur avec le bébé dans ses bras, la rejoindre. Elle avait désobéi ! ?

Mais il y avait une raison : le feu à la maison.

- Le message du "cardinal" Ratzinger, m'a diverti, et même **réjoui. De tous les Evêques professant intégralement la Foi catholique, je suis le seul qui soit "excommunié" par la "rome" de Wojtyla. N'étant aucunement en communion avec cette "rome" là, je rends grâce qu'elle ait, au moins sur un point, déclaré qu'elle est la Vérité !**

8) Sodalitium : En 1984 et en 1986, vous avez sacré deux évêques sans l'accord de Rome. Pourquoi faites-vous cela, et pensez-vous devoir encore sacrer des évêques et des prêtres ?

Mgr Guérard : J'ai sacré deux Evêques, sans "mandat romain" : Mgr STORCK (30.IV.84) ; Mgr MACKENNA (22.VIII.86).

(I) Il faut que dure sur terre l'OBLATION PURE, l'OBLATIO MUNDA (Mal I.11).

Certains me prêtent l'intention de vouloir "sauver l'Eglise". Je refuse au contraire de m'associer avec ceux qui professent ce propos "*in directo*". **Car DIEU SEUL, JESUS SEUL sauvera Son Eglise dans le Triomphe de Sa Mère. De ce fait, je suis certain. Je n'ai pas à savoir le "comment"**¹.

Par contre, **je crois DEVOIR tout sacrifier, faire tout ce qui est en mon pouvoir, pour que perdure sur terre l'OBLATIO MUNDA.** La Messe traditionnelle telle que la célèbre Mgr Lefebvre et les prêtres par lui ordonnés, cette Messe célébrée *una cum* Wojtyla, est, QUOI QU'EN VEUILLE le célébrant, OBJECTIVEMENT entachée d'une double impureté qui ressortit au sacrilège et au schisme capital. (Cf 5). **La Messe perpétuée par la "Fraternité S. Pie X" n'est pas, NE PEUT PAS ETRE, l'OBLATIO MUNDA.** Cette impossibilité DE DROIT est encore renforcée par la circonstance fort aggravante que voici : en vue de (paraître) justifier leur célébration *una cum* Wojtyla, **les Econiens n'hésitent pas à affirmer, à diffuser l'erreur, c'est-à-dire qu'ils corrompent la Foi des fidèles en leur inoculant l'hérésie**². Si Mgr Lefebvre n'avait pas profané la Messe traditionnelle, en **exigeant** qu'elle soit célébrée *una cum* Wojtyla³, je n'eusse pas même songé, ni à recevoir, ni encore moins à conférer l'Episcopat.

MISEREOR SUPER SACRIFICIUM ! Telle est la raison primordiale, à elle seule nécessitante pour qui la perçoit, pour laquelle j'ai accepté de recevoir, et pour laquelle je propose, de conférer l'Episcopat.

(II) Il convient éminemment que dure sur terre la MISSIO instituée par le Christ. (Matt XXVIII 18-20).

La MISSIO comprend certes l'offrande de l'OBLATIO MUNDA : et cela, d'abord. Mais elle est plus ample : "Allez, enseignez, baptisez, éduquez". Elle est confiée à tous les Apôtres uniment, à chacun respectivement. Elle est donc réellement distincte de la SESSIO, c'est-à-dire de la juridiction promise (Matt. XVI 18-19), et puis donnée (Jean XXI 15-17) plénièrement, à Pierre seul ; communiquée aux autres par participation à Pierre, et donc seulement dans la médiation de Pierre.

Aux prêtres "fidèles" qui contestent, comme étant une "nouveau suspecte", la distinction réelle entre la MISSIO et la SESSIO, je me borne à poser une question. "Vous confessez les fidèles. Vous en avez reçu le Pouvoir, lors de votre ordination sacerdotale. Voilà, très précisément, la MISSIO, en la seconde de ses fonctions ("baptisez", administrez tous les sacrements). Mais, de qui, de quelle personne morale ou physique, tenez-vous "les pouvoirs" qui, d'après le Concile de Trente, sont requis pour que vous puissiez user valablement du Pouvoir reçu lors de votre Ordination ? Non, vous n'avez pas "ces pouvoirs", encore moins s'il se peut, si vous êtes d'Ecône car vous reconnaissez alors officiellement être "*suspens a divinis*" ? Vous répondez : "l'Eglise supplée". Mais cette "suppléance" est assurée, dans l'Eglise en ordre, par une loi purement ecclésiastique ; laquelle, comme toutes les lois de cette sorte, est actuellement privée de force exécutoire.

Il n'y a donc pas de "suppléance". La Vérité est que vous pouvez user du Pouvoir, sans avoir les "pouvoirs", parce qu'actuellement le Décret de Trente est privé de force exécutoire. La Vérité est par conséquent que vous exercez la MISSIO, bien que vous soyez privé de la participation normalement requise à la SESSIO... par cette raison que toute l'Eglise militante est elle-même dans ce MEME état de privation (par rapport à la SESSIO) dont vous vous trouvez affecté. La MISSIO et la SESSIO sont donc, au sein de l'Eglise militante, deux parties coessentiels, réellement distinctes, en droit inséparables, en fait actuellement dissociées : la SESSIO est tenue en suspens par la vacance formelle du Siège apostolique (Cf 1) ; la MISSIO perdure, autant que faire se peut, dans les prêtres et les fidèles professant d'être attachés à la Tradition : MISSIO, en état de privation, nous le répétons.

Dans ces conditions, voici l'alternative que **doivent décider les fidèles attachés à la Tradition :**

A) Ou bien ne pas poursuivre la MISSIO. Parce que celle-ci, en état de privation puisque désertée par la SESSIO, se trouve ipso facto anormée, vouée à de multiples périls, à commencer par l'hérésie et par le schisme. Le seul Sacrement possible, et certainement valide, serait le Baptême. Il suffit pour que Dieu donne la Foi et la grâce sanctifiante. Ce parti n'est donc pas EN DROIT impossible. C'est celui que prennent de TRES RARES fidèles.

B) Ou bien poursuivre la MISSIO. Parce qu'on estime qu'il est EN FAIT impossible de conserver la grâce sanctifiante, et même la seule FOI, sans les Sacrements.

¹ Note 2008 : Mgr connaissait et partageait comme il nous l'a dit la solution prophétisée par la vénérable Elizabeth Canori Mora. Je ne sais pourquoi il ne le dit pas ici.

² Cette hérésie, répandue dans toutes les Chapelles et Ecoles tenues par "Ecône", est la suivante : "Le Magistère ordinaire universel de l'Eglise N'est PAS infaillible". Or, la Vérité, tenue par la Tradition, et confirmée par Vatican I, est que le MAGISTERE ORDINAIRE UNIVERSEL EST INFAILLIBLE. Cf M. L. Guérard des Lauriers : "De Vatican II à Wojtyla", apud : "Sous la Bannière", supplément au N° 8.

³ Note 2008 : voir page 21 de http://www.a-c-r-f.com/documents/LHR-Probleme_Una_cum.pdf : 10. Qu'arrivera-t-il aux *una cum* ?

In dubiis, Libertas ! On peut choisir : soit A, soit B. Mais : 1) que chacun respecte le choix d'autrui ; 2) que chacun se conforme rigoureusement à l'exigence interne, ontologique, de son propre choix.

J'ai choisi B. Je respecte profondément les personnes qui ont choisi A : que Dieu leur soit en aide. Mais je réprovoie que certaines de ces personnes critiquent et jugent avec "hauteur", comme si elles étaient l'Autorité, le choix B qu'elles sont libres de ne pas faire... ou même agissent EN FAIT, comme si elles choisissaient B.

Si on choisit de poursuivre la MISSIO, afin que la FOI et la VIE soient conservées pour le plus grand nombre, **il faut évidemment des Evêques. Pas de Sacrements sans Sacerdoce sans Evêques**¹.

MISEREOR SUPER TURBAM ! Telle est la seconde raison pour laquelle j'ai accepté de recevoir, et pour laquelle je propose de conférer l'Episcopat.

(III) Les normes qui président à ces Consécration épiscopales, sans "mandat romain".

a. Les normes qui découlent du Droit canon ayant cours dans l'"Eglise en ordre". Les lois, même purement ecclésiastiques, sont l'expression de la Sagesse. Elles conservent toujours valeur directive, même si, *per accidens*, elles aliènent leur force exécutoire. Il faut donc veiller à ne poser aucun acte qui contreviendrait à la Sagesse inspiratrice de ces lois. Il faut, à cet égard, préciser ceci.

1) Les Sacres conférés par Mgr Thuc sont licites, et légaux autant qu'il se pouvait. Les Sacres conférés par les Evêques consacrés par Mgr Thuc sont licites, bien qu'illégaux.

2) Aucun de ces Sacres, tous licites, n'a conféré de juridiction aux Evêques ainsi consacrés. Aucun Evêque ne peut avoir de juridiction que sous la mouvance de l'authentique Vicaire de Jésus Christ. C'est cela que Pie XII a voulu réaffirmer vigoureusement, en renforçant la censure portée contre les Sacres sans mandat romain. C'est là une raison de surcroît pour tenir le caractère RELATIF de la juridiction, qui est inhérente à l'Episcopat.

3) Les rapports entre les Evêques consacrés par Mgr Thuc sont chose bonne en elle-même. Mais on doit, on devra déclarer clairement qu'une éventuelle assemblée de ces Evêques ne jouit comme telle dans l'Eglise d'aucune juridiction. Elle pourrait utilement jouer le rôle d'un ferment. **Elle ne serait pas habilitée à restaurer la Hiérarchie.**

b. Les règles qui découlent de l'épikie : laquelle fonde que les dites Consécration sont licites.

Les Consécration, sans mandat romain, sont actuellement et provisoirement, licites en vue du *salus animarum* ; lequel est, selon Pie XII, la *lex suprema* de l'Eglise militante. D'où deux conséquences :

Conséquence "positive". Il faut multiplier de telles Consécration, en sorte que subsiste sur toute la terre l'OBLATIO MUNDA et la MISSIO. La principale condition est que des prêtres soient aptes et consentants à assumer cette responsabilité.

Conséquence "négative". Il ne faut pas que l'absence de référence à l'Autorité (inexistante en acte) débouche dans une anarchie qui serait en contradiction avec la nature même de l'Eglise militante. C'est pourquoi tous les Evêques ainsi consacrés, sans "mandat romain" et procédant de Mgr Thuc, doivent prendre **l'engagement solennel et public de se soumettre inconditionnellement au Pape, si, de leur vivant, Jésus en donne un à Son Eglise**. J'ajoute qu'actuellement, maintenant et quoi qu'il en soit d'un divin dénouement (11), l'unité entre les dits Evêques ne peut reposer sur une pseudo hiérarchie artificiellement forgée entre eux. **L'UNITÉ NE PEUT REPOSER QUE SUR LA FOI** ; celle-ci étant précisée, quant à l'application actuelle et concrète, conformément aux modalités qui viennent d'être exposées... ou à celles qu'imposerait une discussion portant sur toutes les données OBJECTIVES que comporte l'actuelle situation.

9) Sodalitium : Que pensez-vous d'un éventuel sacre d'évêques de la part de Mgr Lefebvre, qui reconnaît Jean Paul II comme étant vraiment le Pape, mais lui désobéit régulièrement ?

Mgr Guérard : Eventuelles Consécration d'Evêques par Mgr Lefebvre ?

(I) Ce qui importe primordialement en l'occurrence (c'est-à-dire eu égard à l'état de l'Eglise), c'est évidemment la personne du "Consacré". C'est donc à partir des conditions concernant la personne du Consacré qu'il faut préciser (ou examiner) celles qui concernent la personne du Consacrateur.

(II) Or, l'Evêque apte à perpétuer la MISSIO dans l'Eglise militante doit satisfaire aux conditions suivantes :

A. Etre consacré valablement, licitement, légalement autant qu'il est possible (Cf 7)

Faire partie de l'Eglise, CERTAINEMENT. Or, pour qu'on puisse affirmer avec certitude (morale), de tel fidèle qui professe intégralement toute la MISSIO, que ce fidèle a effectivement la Foi et qu'il fait partie de l'Eglise militante, il est nécessaire, nous l'avons montré².

B. Que ce fidèle pose en principe que tout membre de l'Eglise militante doit examiner attentivement la question du Pape jusqu'à ce qu'il l'ait résolue catégoriquement

C. Que ce fidèle affirme la vacance pour le moins "formelle" du Siègne apostolique

D. Que ce fidèle professe de devoir se soumettre au Pape, lorsque le Christ en donnera un à Son Eglise.

(III) Un Evêque consacré par Mgr Lefebvre pourrait-il satisfaire à ces conditions ?

La réponse affirmative ne présente de difficulté que pour les conditions B & C. Mgr Lefebvre, en affirmant que Mgr Wojtyla est pape, et en intimant aux fidèles de ne pas examiner cette question, **rend IMPOSSIBLE d'affirmer AVEC**

¹ J'ai examiné cette question dans l'article : "Consacrer des Evêques ?" (*Sous la Bannière*, supplément au n° 3, Janvier-février 1986).

² "L'Eglise militante au temps de Mgr Wojtyla".

CERTITUDE que lui-même fasse partie de l'Eglise fondée par Jésus Christ. On doit certes le désirer, et on peut le supposer ; mais il est impossible d'en être assuré. La même incertitude hypothèquerait évidemment le fait de l'appartenance à l'Eglise par un Evêque consacré par Mgr Lefebvre tant que celui-ci continuera à reconnaître et à exiger de reconnaître que Wojtyla est investi de la suprême Autorité.

(IV) La réponse à la question (9), est subordonnée à la Déclaration que fera (?) Mgr Lefebvre en l'acte d'une éventuelle Consécration. Si, à l'occasion d'une éventuelle Consécration, Mgr Lefebvre désavoue son actuelle position, et affirme la vacance au moins formelle du Siège apostolique, toutes les conditions (II) seront en fait réalisées.

On ne pourrait alors que se réjouir. La MISSIO serait assurée par l'œuvre d'Ecône débouchant enfin, LOYALEMENT, dans la réalité. C'est d'ailleurs bien à Mgr Lefebvre, lui ancien Archevêque de Dakar et de Tulle, qu'il incombe d'abord d'achever cette œuvre ; puisque Mgr NGO DINH THUC est décédé le 13 décembre 1984, et qu'au moins en ce qui concerne l'agir, Mgr de Castro-Mayer ne fait que suivre Mgr Lefebvre. En ce qui me concerne, si Mgr Lefebvre professe EN-FIN la saine doctrine qui peut SEULE justifier son action, je ne désire que demeurer dans la Solitude d'où je ne suis sorti que pour l'OBLATIO MUNDA.

SI, à l'occasion d'une éventuelle Consécration, Mgr Lefebvre NE DECLARE PAS ET PUBLIQUEMENT le désaveu de son actuelle position, et même si extérieurement il ne réaffirme pas reconnaître Wojtyla comme étant en acte le Vicaire de Jésus-Christ : alors, la duplicité¹ que met systématiquement en œuvre Mgr Lefebvre **EXIGE de redouter la pire des compromissions. De telles "Consécrations" seraient ordonnées, sataniquement et magistralement, à mieux assurer le "ralliement"² de la phalange "traditionnelle" à l'église officielle.**

10) Sodalitium : Que pensez-vous du "témoignage de la foi", nécessairement requis aujourd'hui, de la part des prêtres et de la part des fidèles ?

Mgr Guérard : Témoignage de la Foi, nécessairement requis, de la part des Prêtres et de la part des fidèles.

(I) Le devoir de témoigner. "*Fideles Christi fidem aperte confiteri tenentur quoties eorum silentium, tergiversatio aut ratio agendi secumferret implicitam fidei negationem, contemptum religionis, iniuriam Dei vel scandalum proximi*" (Canon 1235 §1)

Ce Canon ne fait que préciser le si sévère avertissement, réitéré par Jésus Lui-même : "Quiconque aura rougi de Moi et de Mes paroles, de lui rougira le Fils de l'homme lorsqu'Il viendra dans Sa gloire, et (dans celle) du Père et des saints anges" (Luc IX 26) ; "Quiconque Me reniera devant les hommes, Je le renierai Moi aussi devant Mon Père qui est dans les cieux" (Matt X 33). **Témoigner est inhérent à la vie de Foi. C'est une norme divine. Le Droit canon précise que le silence, c'est-à-dire le fait de ne pas témoigner, peut constituer un reniement de la Foi.**

Qu'il y ait sur terre un homme qui est le Vicaire de Jésus Christ, à qui tout fidèle de Jésus Christ doit être soumis : c'est une vérité de Foi. Savoir QUI est cet homme conditionne immédiatement l'exercice de la Foi, et constitue par conséquent une question à l'égard de laquelle **TOUT fidèle est tenu de prendre position.** C'est une loi divine. Qu'il y ait, au sein de l'Eglise militante, un Magistère ordinaire universel qui EST INFAILLIBLE, c'est une vérité de Foi. Tout fidèle doit la professer, et DOIT DENONCER l'erreur de ceux qui la nient. **C'est une loi divine.**

(II) L'exercice du Témoignage.

Il est un Témoignage de la Foi, par les œuvres, par l'œuvre de la vie autant que par les paroles, qui doit être permanent ; il est la substance sans laquelle les formes plus particulières de ce même Témoignage risquent fort d'être vaines. "Que les hommes voient vos bonnes œuvres et glorifient votre Père du Ciel" (Matt V.16). La situation actuelle exige cependant d'insister sur le particulier devoir de témoigner défini en I.

Il faut, à cet égard, préciser deux choses ; elles concernent chacune, **par priorité, les prêtres, mais aussi TOUT fidèle.**

Premièrement, l'acte de témoigner doit être accompli selon la mesure qu'impèrent la Sagesse et la prudence. Dénoncer l'hérésie, dénoncer le "facilisme" qui y conduit, est NECESSAIRE pour sauvegarder la Vie ; mais cette dénonciation, qui est négative, par nature ne donne pas la Vie. Il ne convient donc pas que cette indispensable tâche devienne le principal, voire l'unique objet des catéchèses (ou homélies) dominicales, et des conversations qu'échangent entre eux les fidèles attachés à la Tradition. "*Charitas non gaudet super iniquitate, congaudet autem Veritati*" (I Cor XIII 6). L'annonce et le partage de la Vérité révélée sustentent, et eux seuls fructueusement le rigoureux devoir de "Témoigner". *Intus reformari* : voilà le renoncement qui coûte, et qui donne portée à la critique d'autrui.

Deuxièmement, et en contrepartie, il ne faut pas se dispenser du rigoureux devoir de témoigner : "*Fideles... aperte confiteri tenentur*". C'est, comme on l'a expliqué (I), une loi divine : laquelle a valeur et portée EX SE, et pas seulement de par l'Autorité actuelle de l'Eglise. **C'est donc un délit, et de soi un péché, extrêmement graves que commettent les prêtres d'Ecône, en incitant les fidèles à ne pas considérer la question du Pape (bien qu'elle concerne immédiatement la Foi), et puis en fixant ces mêmes fidèles dans leur obscurcissement funeste par l'odieux enseignement d'une hérésie.**

¹ Le dernier (en date !) épisode de cette satanique duplicité est le "coup du 8 décembre 1986". Lue intégralement intra muros, dans les Prieurés où il fallait convaincre les Séminaristes hésitants (et même résolus à quitter Ecône) de renouveler leur engagement le 8 décembre, la "Déclaration" de Mgr Lefebvre (et de Castro-Mayer), N'A PAS ETE LUE PUBLIQUEMENT en son intégralité, au moins en certains Prieurés, Saint Nicolas en particulier ; la partie principale, désavouant Vatican II et W. a été omise. Ainsi, les Séminaristes "durs" sont restés ; et les fidèles continuent d'être bernés.

² Et cela, même si Mgr Lefebvre persiste à vouloir ne pas le voir. Je l'ai expliqué dans l'article cité : Note 4.

Mgr Lefebvre, et les Econiens, allèguent, pour justifier leur comportement, le fallacieux prétexte : "Ne pas troubler les fidèles". Certes convient-il, quant à la forme de procéder pas à pas avec ménagement ; mais refuser par (faux) principe de faire la Lumière, **c'est le péché contre le Saint Esprit, péché qui ne peut-être pardonné** (Matt XII 31). D'ailleurs, Jésus n'a aucunement visé à "ne pas troubler". Lui, "La Vérité" (Jn XIV 6), D'ABORD, a entendu "rendre témoignage à la vérité" (Jn XVIII 37). Il a "clamé" la Vérité (Jn VIII 37), "sans faire acception de personnes" (Marc XII 14) : ce que saint Pierre (Actes X 34) et saint Paul (Rom II 11) ont repris à leur compte. D'où il suit, inéluctablement, que Jésus (de par la Vérité) est "venu séparer, (faire) que l'homme ait pour ennemis ceux de sa maison" (Matt X 35-36). Jésus, loin de viser à "ne pas troubler" les disciples "commençants" dont le motif serait impur, reproche cette impureté (Jn VI 26) ; et même, il invite les Douze à Le quitter (Jn VI 67). Saint Pierre répond : "Seigneur, à qui irions-nous ? Vous possédez les paroles de la Vie éternelle" (Jn VI 68). Saint Pierre fait ainsi spontanément la preuve **que Jésus fonde Son Eglise : sur la Vérité**. Ce sont les fondateurs de sectes qui, pour recruter des adeptes, usent systématiquement du slogan : "Ne pas troubler". Ne troublez ni la fausse tranquillité ni le jeu des passions. Alors vous (Satan par vous !) aurez des partisans par millions de millions. **Tout cela est grave péché, contre le Témoignage de la très sainte Foi.**

11) Sodalitium : Comment envisagez-vous le déroulement ultérieur de cette crise effroyable ?

Mgr Guérard : Déroulement ultérieur, dénouement... de la "crise" ; c'est-à-dire de la vacance formelle du Siège apostolique ?

Ce que l'on désigne communément par la locution : "crise de l'Eglise", c'est l'état de privation dans lequel se trouve l'Eglise militante (C'est-à-dire : le Corps mystique du Christ, subsistant sur terre, lequel n'est pas l'"église officielle" comme telle). Cet état de privation a une cause "*per accidens*", par rémotion de la cause propre. Cette cause *per accidens*, c'est la vacance formelle du Siège apostolique, au moins depuis le 7.XII.65.

Comment cette vacance peut-elle cesser ? Le processus normal, canonique, est bien connu. Ce qui reste d'Autorité dans l'Eglise militante, si le Pape tombe dans l'hérésie ou le schisme, c'est la personne morale (désignée ci-dessous par M), que constitue l'ensemble hiérarchisé des Evêques résidentiels professant (donc !) intégralement la Foi catholique. Cette personne morale M doit adresser au "pape" (ex-Pape) une mise en demeure ; et doit convoquer le Conclave, ce qui assure AU MOINS EN PUISSANCE la Succession apostolique, celle-ci étant envisagée FORMALITER. (C'est ce qui arrive, lors de la mort du Pape ; en particulier, si le Conclave dûment convoqué doit être différé pour des causes extrinsèques). **Si le "pape" persiste dans son erreur, il est ipso facto hors l'Eglise, et n'est donc plus pape du tout, pas même matérialiter.** Si le "pape" abjure son erreur, il revient au Conclave de "décider" l'Alternative : ou bien ce "pape" repentant redevient Pape formaliter ; ou bien, **conformément à la bulle de Paul IV, ce "pape" a aliéné en lui par l'hérésie l'aptitude à devenir Pape** formaliter que lui avait conférée, AU REGARD DE L'EGLISE, le fait d'être régulièrement élu par un Conclave valide. Jamais l'Eglise ne juge le Pape. Mais il revient à l'Eglise (Conclave convoqué par M) de décider si, OUI ou NON, il y a, dans le "pape" repentant, "reviviscence canonique" de l'aptitude ecclésiale à être Pape. Ainsi l'Eglise ne juge, dans le "pape", que de ce qui, en celui-ci, ressortit formellement à l'Eglise.

Ce processus ne peut évidemment se dérouler, QUE SI la personne morale M est une réalité. Or, actuellement, les seuls Evêques dont on est assuré qu'ils font partie de l'Eglise militante (Corps mystique du Christ, subsistant sur terre) sont ceux qui "procèdent" de Mgr Ngo Dinh Thuc (Cf 9 II) : ils sont en effet unanimes¹ (à l'encontre de Mgr Lefebvre, et de Mgr de Castro-Mayer) à affirmer la vacance au moins formelle du Siège apostolique. Mais mon opinion à moi est : que, premièrement, l'ensemble des "Evêques-Thuc" n'est hiérarchisable ni en droit, ni en fait (!) ; que, deuxièmement, cet ensemble expressément ordonné à la MISSIO, et étranger à la SESSIO, est métaphysiquement et juridiquement INAPTE à constituer la personne morale M. **J'ai désigné sous le nom de conclavisme l'opinion et la tendance contraires, que je rejette absolument.**

Faute de M, pas de résolution "canonique" ! **Jésus Seul remettra l'Eglise en ORDRE, dans et par le Triomphe de Sa Mère.** Et il sera **évident pour tous**, que le salut sera venu d'en-Haut.

12) Sodalitium : Que pensez-vous du groupe de prêtres et séminaristes italiens qui se sont constitués en l'"Istituto Mater Boni Consilii" ?

Mgr Guérard : Istituto Mater Boni Consilii.

Je suis heureux de manifester à cet Institut et à ses membres, mes vœux surnaturels et ma fervente sympathie. Je ne peux qu'approuver la finalité de l'Institut, attendu qu'elle comporte de diffuser parmi les fidèles ce que précisément je crois être la vérité, et dont l'essentiel est ci-dessus rappelé.

J'apprécie par dessus tout, et je rends grâces à Dieu, de ce que les Prêtres de l'Institut aient la loyauté et le courage d'expliquer la vérité à TOUS, sans exception. "Les pauvres sont évangélisés" (Matt XI 5). C'est le signe ultime que Jésus Lui-même donne à Jean, dont les disciples viennent questionner Jésus : "Etes-vous Celui qui vient, ou devons-nous en attendre un autre" (Matt XI 2). Le signe crucial que l'Institut vient de Jésus, c'est qu'il respecte les humbles. Les "ménager", "ne pas les troubler", c'est au fond les mépriser comme si on était soi-même seul assez pénétrant pour tout comprendre et assez fort pour le porter ; c'est tenir à leur suffrage pour soi-même, plutôt qu'à leur salut par la vérité ("*Veritas liberavit vos*" (Jn VIII 32) ; *Veritas ! non mendacium !*) - Certains professent "en principe" la vérité concernant la situation de l'Eglise. Mais cette "profession de Foi", ils s'attachent à l'occulter ; et ils se séparent ostensiblement de ceux qui la proclament clairement... "opportune et importune" (II Tim IV 2). L'Institut "Istituto Mater Boni Consilii" est conçu et né dans la Charité de la Vérité. *Dominus incipit. Ipse perficiat.*

¹ Certains d'entre eux sont encore timides, et même réticents, quand il s'agit de proclamer PUBLIQUEMENT ce que, maintenant, ils affirment (ENFIN !) En privé.

LE DISCRET SERMENT NUL ET PERNICIEUX LIANT À TORT LES CONSCIENCES DES PRÊTRES DE LA FSSPX

ABBÉ V.M. ZINS, *SUB TUUM PRÆSIDIUM*, N° 77, FÉVRIER 2004¹.

- Est-il vrai que les Prêtres de la FSSPX prêtent un serment ? Lequel **expliquerait, assurément, leur paralysie intellectuelle dès que l'on aborde avec eux certains sujets !**

- En fait, il ne s'agit qu'implicitement d'un serment. Le titre de ce qui en tient lieu est *Déclaration de fidélité aux positions de la FSSPX*. Pourtant, la façon dont cette *déclaration est exigée comme condition sine qua non de l'ordination et l'importance psychologique qu'ils y attachent comme à un engagement pris devant Dieu, la rendent en pratique l'équivalent d'un serment qui serait prêté en bonne et due forme.*

- C'est étonnant ! Voilà des années que j'ai eu à faire avec eux, et ce n'est que tout dernièrement qu'une allusion indirecte me l'a fait soupçonner. Ayant essayé d'en savoir plus en les interrogeant explicitement à ce sujet, je n'ai point obtenu de réponse.

- **C'est une des caractéristiques de ces serments douteux d'avoir à rester discrets.**

- Néanmoins, en avez-vous la certitude absolue ? Et, dès lors, ne pourriez-vous pas m'en fournir des preuves ? afin que je puisse être cru quand j'en parlerai autour de moi.

DÉMONSTRATION DE L'EXISTENCE DE CETTE DÉCLARATION EXIGÉE DES FSSPX

Bien que déjà connue et signalée auparavant (cf *Sub Tuum Præsidium* 7.42 ; 4/1987), c'est surtout au moment des départs des "ralliés" vers la *Fraternité Saint Pierre* que cette discrète *Déclaration de fidélité* a refait un temps surface, avant d'être replongée dans l'oubli.

Voici ce qu'en a écrit et publié l'abbé Celier, en son livre *L'Eglise déchirée*, p. 65, sv :

«*Pour finir, il me faut citer un document officiel de la FSSPX, que tout candidat au sous-diaconat doit signer (depuis 1981). Sauf erreur de ma part, les abbés Gouyau, Jacquemin, du Fay de Choisinet, Gervais, Recktenwald, membres fondateurs de la Fraternité Saint Pierre, ont signé ce document. Par ailleurs les abbés Bisig et Baumann, respectivement directeur et directeur-adjoint de séminaire, n'ont pu en ignorer l'existence, puisqu'ils l'ont fait signer à leurs séminaristes. Ce document ne présente aucune équivoque en ce qui concerne la nouvelle liturgie...*» .

Mention qu'il réitère plus loin (p. 83 ; cf. *Cat 735b*) :

«*De plus, les abbés Gouyau, Jacquemin, du Fay de Choisinet, Gervais, Recktenwald ont signé une Déclaration de fidélité aux positions de la Fraternité Saint-Pie X qui est sans ambiguïté en ce qui concerne le refus de la réforme liturgique et celui de la liberté religieuse. L'ignorance est donc à rejeter absolument. L'hypothèse de l'hypocrisie est en soi possible..*»

Que cette *Déclaration de fidélité* soit reçue comme un serment implicite, une promesse, un engagement "liant la conscience", est manifesté au moins deux fois explicitement par ceux qui ont psychologiquement ressenti le besoin de se justifier de l'avoir finalement "outrépassée".

Ainsi, l'abbé Recktenwald, en sa *Lettre sur les sacres*, publiée sous forme de brochure (p. 26 ; cf *Cat. 703b*) :

«*Le désir de rester fidèle aux promesses que nous avons émises selon les statuts de la FSSPX, restait bien vivant en nous ; mais ceci en subordination au Saint-Siège, ce qui devrait paraître évident pour tout catholique. C'est d'ailleurs selon cet ordre de subordination que nous avons fait nos promesses, et voulions y rester fidèles. En même temps nous voulions tenir les promesses et devoirs auxquels S. E. Mgr Lefebvre avait donné sa signature au bas du protocole du 5/5/1988 ; l'engageant non seulement lui, mais aussi tous les membres de la Fraternité, nous inclus. Cette signature nous voulions l'honorer dans l'espoir que Rome tiendrait toujours ses propres propositions*».

Quoique parti dans le sens inverse, l'abbé américain Neville emploie une argumentation semblable, en sa *Lettre ouverte au supérieur général de la FSSPX* du 17/12/1997 (cf. C. 750b) :

«*J'aimerais aussi répondre à quelques objections qui peuvent être faites contre mon départ. A ceux qui voudront dire que je ne suis pas fidèle à mon engagement: Je réponds qu'un engagement est un moyen pour servir le Dieu Tout-Puissant et Son Eglise.*

«*Quand il devient évident que je ne peux pas servir Dieu et Son Eglise en demeurant dans la FSSPX l'engagement cesse évidemment d'avoir quelque obligation pour moi. La Fraternité est remplie de contradictions, ce qui ne plaît jamais à Dieu. Cela est devenu évident, je suis obligé de partir... A ceux qui voudront dire que j'ai accepté mon ordination frauduleusement de la Fraternité : Je réponds 1° que j'ai accepté l'ordination de Dieu et de l'Église. 2° Je n'avais jamais pesé sérieusement ces problèmes et la nécessité de partir, jusqu'au récent départ de 2 prêtres, et la condamnation portée contre eux par la Fraternité a mis en lumière certains principes ecclésiologiques qui tendent à démontrer l'inconsistance de la position de la Fraternité*»

Avant de poursuivre, notons en passant les tragiques réflexions d'un autre partant, l'abbé Emmanuel Berger, à propos de la gravité de l'absence de réponse de la FSSPX devant des questions précises sur des sujets d'une importance capitale :

«*Vous m'accuserez de trahison. Peut-être... Je ne suis absolument pas parti pour des problèmes de personne, ou par découragement, ou par quelconque amertume. Les témoignages de sympathie de plusieurs d'entre vous ces dernières semaines en sont bien la marque. Mais il y a presque un an que je pose aux Supérieurs des questions de fond. Dont les Supérieurs eux-mêmes m'ont dit qu'elles sont légitimes. La seule réponse de fond obtenue est une non-*

¹ Note de LHR : il est malheureux de constater que l'abbé Zins ne dit jamais que l'église conciliaire n'est pas l'Eglise Catholique. Le problème principal n'est ni celui du Pape, hérétique ou non, ni celui de l'autorité, mais celui d'une secte qui éclipse la sainte Eglise Catholique.

réponse : "Mgr a choisi, nous n'avons qu'à suivre, ça doit nous suffire". Cette **absence de réponse doctrinale** rendait le départ inéluctable. Je ne veux pas faire la guerre. Je ne juge personne, mais je me juge moi-même, en conscience, devant Dieu. Cependant, "iter um et iterum", je pose la question. En espérant que mon geste aura finalement chez les confrères et les Supérieurs plus d'écho que mes questions. Ou bien il ne faut ni se poser, ni poser de questions, mais cela ressemble trop aux Témoins de Jéhovah et autres sectes. Ou bien il y a une réponse doctrinale cohérente, et je reviens immédiatement dans la Fraternité. Car je l'aime, cette famille où j'ai grandi, je les aime ces confrères avec lesquels j'ai passé presque 20 ans. Ou bien il n'y en a pas, comme cela semblerait malheureusement apparaître... il faut bien en tirer les conséquences..." (Lettre circulaire aux Prêtres de la FSSPX, 30/6/1994 ; cf. C. 744b 7s)

Ces réflexions ont un accent d'autant plus tragique, et la gravité de l'attitude incohérente et irresponsable des chefs de la FSSPX est rendue d'autant plus patente par le fait que, quelques mois plus tard, "nommé curé de Malaucène", l'abbé Berger commençait à célébrer aussi régulièrement le N.O.M...

Quant à cette *Déclaration de fidélité*, des échos en sont parvenus aux intrus conciliaires dès 1981, comme en témoigne ce passage d'une lettre du pseudo-cardinal Seper adressée le 26/10/1981 à Mgr Lefebvre (cf. C. 686b) :

«Ne pensez-vous pas, du reste, qu'on puisse trouver des difficultés à votre réponse, lorsqu'on sait par ailleurs qu'à un prêtre - qui vous exprimait son étonnement devant le conseil donné à vos séminaristes de s'abstenir d'entendre la messe plutôt que d'assister à une messe célébrée selon le nouvel Ordo -, vous avez fait récemment répondre par le secrétaire général de la FSSPX qu'une telle consigne était justifiée par le fait que ce nouvel Ordo, à cause de ses changements, de ses omissions et de son but, était mauvais ?

Des informations plus récentes encore - et que je voudrais espérer inexactes - donnent à entendre que vous auriez même enjoint aux membres de la FSSPX - comme une condition d'appartenance à celle-ci - de ne jamais assister à la messe célébrée selon le Novus Ordo (car elle ne permettrait pas d'accomplir le précepte dominical et festif, et de convaincre les fidèles qu'il vaudrait mieux n'assister que quelques fois par an à la messe traditionnelle plutôt que de satisfaire le précepte en assistant à une "nouvelle messe". Comment alors ne pas douter de vos dispositions véritables sur ce point si important en vue d'une réconciliation ?»

- Vous parlez de cette *Déclaration* comme si vous en connaissiez la teneur exacte : est-ce le cas ?
- Assurément.
- Pouvez-vous alors m'en fournir le texte précis ?

TENEUR DU PSEUDO-SERMEN

- Voici ce texte en son intégralité

DECLARATION DE FIDELITE AUX POSITIONS DE LA FRATERNITE SAINT PIEX

Je soussigné, reconnais JP II comme **PAPE LÉGITIME DE LA SAINTE EGLISE CATHOLIQUE**. C'est pourquoi je suis prêt à prier publiquement pour lui en tant que Souverain Pontife. Je refuse de le suivre quand il s'écarte de la Tradition catholique, particulièrement en matière de liberté religieuse et d'œcuménisme, ainsi que dans les réformes qui sont nocives pour l'Eglise. J'admets que les Messes célébrées selon le nouveau rite ne sont pas toutes invalides. Cependant, eu égard aux mauvaises traductions du N.O.M, à son ambiguïté qui favorise son interprétation dans un sens protestant, et à la pluralité des modes de célébration, je reconnais que le danger d'invalidité est très grand. J'affirme que le nouveau rite de la Messe ne formule, il est vrai, aucune hérésie expresse, mais qu'il «s'éloigne de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la sainte messe» et que pour cette raison ce nouveau rite est en soi mauvais. C'est pourquoi je ne célébrerai jamais la sainte Messe selon ce nouveau rite, même sous la menace de peines ecclésiastiques ; et je ne conseillerai jamais à quiconque, de manière positive, de participer activement à une telle messe.

J'admets enfin comme légitime et conforme à la Tradition la réforme liturgique de Jean XXIII. J'en reçois donc comme catholiques tous les livres liturgiques : missel, bréviaire, etc., (et je m'engage à les utiliser exclusivement selon leur calendrier et leurs rubriques, en particulier pour la célébration de la Messe et pour la récitation du bréviaire). Je désire ce faisant manifester l'obéissance qui me lie à mes supérieurs, ainsi que celle qui me lie au Pontife Romain dans tous ses actes légitimes. En ce qui concerne l'interprétation et l'utilisation du nouveau Code de droit canonique, je me déclare enfin prêt à suivre les directives de mes supérieurs. Fait à (lieu et date) ... Signature :...» (cf. Cat. 581. a et 808 b)

- Voilà donc l'engagement qui lie la conscience des Prêtres de la FSSPX ! On saisit mieux ainsi pourquoi ils semblent comme paralysés dès que l'on aborde avec eux la question de la légitimité de JP II et se limitent toujours à des réponses évasives et comme stéréotypées en la matière. Mais quelle valeur objective peut avoir un pareil serment ?

- Il est nul, et de soi pervers non moins que **pernicieux**. Afin de le mieux montrer faisons quelques rappels de la doctrine catholique à ce sujet.

CONDITIONS DE LICÉITÉ DES SERMENTS

Interrogeons pour cela, une fois de plus, le Docteur Commun de l'Eglise :

«Il est écrit en Jérémie (iv, 2) : "Tu jureras : Vive le Seigneur, dans la vérité, le jugement et la justice".

Ce que saint Jérôme commente ainsi : "Il faut prendre garde que le serment ait pour accompagnateurs la vé-

rité, le jugement et la justice : s'ils font défaut, il n'y aura pas serment mais parjure". Comme cela a été dit à l'article précédent, il faut dire qu'un serment n'est bon que pour celui qui en use bien.

Or deux éléments sont requis à ce bon usage :

1°) Qu'on ne prête pas serment à la légère, mais seulement par nécessité et avec discernement. En ceci est requis le jugement de discernement de la part de celui qui le prononce.

2°) Par rapport à ce qui est confirmé par serment, il importe que ce qui en fait l'objet ne soit ni faux, ni illicite. En cela sont requis tant la vérité selon laquelle on confirme par serment ce qui est vrai, et la justice par laquelle on confirme ce qui est licite. Tandis que manque de jugement un serment imprudent, de vérité un serment mensonger, de justice un serment inique ou illicite. » (II. II. 89,3)

- Certes, à la lumière de ces explications de saint Jérôme et saint Thomas, on est aussitôt porté à voir dans l'objet de leur engagement plutôt matière à parjure qu'à serment, en les considérant affirmer vrai ce qui est faux, licite ce qui est illicite..

- Ne soyez pas trop empressé dans vos conclusions, et écoutez ces nouvelles précisions du Docteur Angélique :

«Dans un serment prêté sur ce que l'on s'engage à faire... si l'objet de l'engagement est certes possible à accomplir mais ne doit pas l'être, soit parce qu'il est mauvais en soi ou parce qu'il empêche de bien agir, la justice y fait alors défaut : dès lors ce serment ne doit pas être tenu dans le cas où il est un péché ou empêche de bien agir, comme l'explique saint Augustin (de bono conj.)... Il faut donc dire que quiconque fait serment d'accomplir quelque chose est tenu de le faire pour le remplir selon la vérité, si toutefois s'y trouvent aussi les deux accompagnateurs que sont le jugement et la justice....

Un serment peut tourner à préjudice de deux manières :

1°) Quand ce préjudice est impliqué dès le principe, soit parce que son objet est mauvais en soi (si quelqu'un a juré de faire un péché, comme l'adultère), soit parce qu'il empêche un plus grand bien (comme jurer de ne pas entrer en religion...) : un tel serment est illicite dès le principe, quoique de manière différente dans les deux cas. Car si quelqu'un jure de faire tel péché, il pèche doublement : et en jurant, et en accomplissant ce qu'il a juré. Tandis que celui qui jure de ne pas faire ce qui est mieux, qu'il n'est cependant pas tenu d'accomplir, pèche en jurant, en tant qu'il met obstacle au Saint-Esprit qui est l'inspirateur du bon propos, toutefois il ne pèche pas en le tenant mais fait beaucoup mieux en ne le tenant pas.

2°) Ce préjudice peut provenir d'un élément nouveau que l'on n'a pas prévu, comme ce fut le cas pour le serment d'Hérode ayant juré à la jeune danseuse de lui donner ce qu'elle demanderait. Un tel serment aurait pu être licite en son principe, avec la condition sous-entendue qu'elle demande quelque chose de convenable. Mais c'est l'accomplissement de ce serment qui fut illicite, comme l'explique saint Ambroise (de Officiis 3, 1) : "Il est parfois contraire au devoir de tenir une promesse, d'observer un serment, comme ce fut le cas d'Hérode qui fit exécuter saint Jean Baptiste pour ne point dénier ce qu'il avait promis". (II. II. 89,7, corp. et ad 2)

D'où ce que déclarent expressément d'autres saints Docteurs sur le même sujet :

«Il fait un serment téméraire et a l'impiété de l'accomplir». (Saint Augustin, serm. 10 in nov. serm.)

«Il excuse le crime par le fait du serment, en sorte que, sous couvert de piété, il devient impie». (Saint Jérôme in Mt. 14,9 et Bède in Me. 6,26)

«Il fut insensé en le proférant, et impie en le mettant à exécution», déclare saint Jérôme (in L. 1 contra Jovin. ; in ch. 6 et 7 in Michée et eh. 7 in Jer.) cité par saint Thomas (II. II. 88, 2 ad 2), à propos du vœu imprudent de Jephthé (Juges xi, 29s).

«Dans les mauvaises promesses, il faut regarder là où elles conduisent. Une promesse qui conduit au crime (au mal, au péché, à l'erreur) est impie. On ne doit pas accomplir le mal inconnu que l'on a imprudemment promis». (Saint Isidore, sup. Mt. 14,7)

«C'était là une promesse imprudente et téméraire... Vient ensuite l'exécution : "A cause du serment". En cela, il fut insensé, car pour un serment portant sur quelque chose de malhonnête, il n'y a pas à craindre que, parce que j'ai juré, je sois parjure (cf. Jer., IV, 2). Aussi, si quelqu'un prononce un serment, ce qu'il fait par un acte interne, il doit sous-entendre : pour les choses honnêtes. Aussi, ce qu'il ne devait pas faire en soi, il ne devait pas le commander aux autres : "Ne vous attachez pas au serment mensonger" (Zach. VIII,17)». (Saint Thomas, in Mt. XIV, 9)

Notons encore avec le Docteur Commun :

«On définit le parjure comme un mensonge confirmé par un serment». (II. II. 98, 1)

«Il faut donc dire que celui qui fait serment de faire quelque chose d'illicite encoure le parjure par défaut de justice, tandis qu'en n'accomplissant pas ce qu'il a ainsi juré il n'encoure point le parjure car une telle chose ne peut être l'objet d'un serment... Quand quelqu'un jure ou promet de faire la volonté d'un autre, on doit entendre une juste condition, à savoir si ce qui lui est demandé est licite, honnête, supportable ou réglé». (II. II. 98, 2 ad 1 et 3 ; cf.a. les canons 1316 à 1321 du Code)

CARACTÈRE PERVERS ET NUL DE CE PERNICIEUX PSEUDO-SERMENT

- Puisque saint Thomas enseigne que l'on définit le parjure comme un mensonge confirmé par un serment, comment pourrait-on ne pas tenir comme parjures ceux qui s'engagent à reconnaître un hérétique et apostat tel que Wojtyla comme légitime, et pape ! ? Et cela, pas seulement quant à la réalité objective, mais même quant à leurs propres aveux, puisqu'eux-mêmes ont déclaré, en allant de proclamations encore teintées de doute à des affirmations de plus en plus péremptoires devant les actes toujours plus graves de JP II :

«ne devons-nous pas et ne devons-nous pas en conscience affirmer aujourd'hui, après la promulgation du nouveau droit affirme clairement la nouvelle Eglise et après les actes et déclarations scandaleuses concernant Luther, que le pape JP II n'est pas catholique ? »(Mgr 3/1984; F. 123. 29) ;

« Il est possible que nous soyons dans l'obligation de croire que ce pape n'est pas pape... » (Mgr L., 30/4/1986) ;

« La chaire de Pierre et les postes d'autorité de Rome étant occupés par des antichrists... » (Mgr L., 29/8/1987) ;

« Rome a perdu la foi... Ce ne sont pas des paroles, ce ne sont pas des mots en l'air que je vous dis. C'est la vérité. Rome est dans l'apostasie. On ne peut plus avoir confiance en ce monde-là, il a quitté l'Eglise. Ils ont quitté l'Eglise, ils quittent l'Eglise. C'est sûr, sûr, sûr... C'est l'abomination, vraiment l'abomination... Je pense que l'on peut dire que ces personnes qui occupent Rome aujourd'hui sont des antichrists... Ils sont antichrists, c'est sûr, absolument certain... » (Mgr L., Conférence 4/9/1987).

Alors, faire serment de tenir vrai ce que l'on tient pour douteux c'est déjà s'exposer gravement au risque de *parjure*, mais quand on dit soi-même : *C'est sûr, sûr, sûr... c'est sûr, absolument certain*, comment pourrait-on être "excusé" du *parjure* ! ?

- Il est clair que ce pseudo-serment *affirmant vrai ce qui est faux*, valide ce qui est invalide, est en soi pervers et nul. Mais il est encore très pernicieux d'une autre manière, même indépendamment du contexte historique, en étant intrinsèquement pervers en sa teneur tant objective que subjective. De cette *déclaration* découlent, en effet, explicitement ou implicitement, toutes leurs oppositions à la doctrine catholique dont plusieurs hérésies et propositions condamnées par l'Eglise.

La *profession* essentielle qu'elle énonce, qui est la base de tout le reste, est celle-ci : *Je reconnais comme Pape légitime*. Or, en prétendant "reconnaître" tel tant Montini-Paul VI en amont que Wojtyła-JP II en aval, tout *profès* de cette déclaration affirme par le fait même que tout ce que ces deux intrus ont prétendu "promulguer" pour l'Eglise Universelle, tout ce qu'ils ont fait et dit, aussi contraire à la Foi, aux Mœurs et à la Tradition de l'Eglise que ce soit, non seulement "peut l'être" mais "l'a été" par un "*Pape légitime*" : ainsi la promulgation au travers d'un "Concile œcuménique authentique" d'hérésies (*liberté religieuse, œcuménisme*) comme "appartenant au dépôt de la Foi", ainsi une "nouvelle liturgie", un *nouveau rite en soi mauvais*, un "nouveau Code de Lois" opposés aux Saints Canons, etc., tous et chacun de ces points étant réprouvés par l'Eglise (cf. *le Petit Catalogue* !). En précisant **PAPE LÉGITIME DE LA SAINTE EGLISE CATHOLIQUE**, ils réduisent de soi à rien toutes leurs échappatoires sur une soi-disant "église conciliaire".

Ou bien les "*autorités conciliaires*" forment la hiérarchie légitime de l'Eglise à laquelle il faut obéir, ou bien ce sont des hérétiques, schismatiques, apostats, antichrists, sectaires, intrus et usurpateurs qu'il faut rejeter.

En ajoutant : **Je refuse de le suivre quand il s'écarte de la Tradition catholique, ainsi que dans les réformes nocives pour l'Eglise, ils professent ouvertement non seulement la doctrine janséniste, expressément réprouvée par l'Eglise, qu'un Pape légitime puisse promulguer pour toute l'Eglise des réformes nocives**, mais s'en prétendent ou en prétendent leurs supérieurs les juges à l'encontre du *Juge suprême*, tant en théorie qu'en pratique comme le souligne clairement la suite : *J'admets enfin comme légitime et conforme à la Tradition la réforme liturgique de Jean XXIII. J'en reçois donc...*

En fait, comme cela s'accroît à la fin, c'est une *profession* de substitution comme recours et juge suprême des *supérieurs* de la FSSPX à la place d'une autorité pourtant "tenue" et professée *supérieure et légitime* : *Je désire ce faisant manifester l'obéissance qui me lie à mes supérieurs... En ce qui concerne l'interprétation et l'utilisation du nouveau Code de droit canonique, je me déclare enfin prêt à suivre les directives de mes supérieurs.*

Point final qui est, ni plus ni moins, l'implicite mais très réelle demande et acceptation à et par ces *assermentés ou jureurs* de **se fier en tout à leurs supérieurs**

Ainsi, après avoir refusé en soi et en fait à un Pape légitime une semblable obéissance en tout ce qui est le domaine de l'Autorité Suprême de celui-ci, ils en viennent à l'exiger et à la prêter en tout et pour tout aux supérieurs de la FSSPX !

Néanmoins, comme cette attitude générale, en plus d'être contradictoire et de faire pratiquer l'inverse de ce qu'elle professe, est **subversive du principe même de l'autorité légitime**, elle **comporte en elle-même un germe de dissolution interne qui produit régulièrement ces néfastes effets de divisions et d'éclatements**. De là, afin de tâcher de palier à cette contradiction interne et d'en colmater quelque peu les fissures, ce besoin d'exiger un *engagement* propre à "lier en conscience", à enchaîner les volontés par un pseudo-serment, et les intelligences par les volontés *liées* psychologiquement, avec comme sous-entendu : acceptation de *tout (au moins au for externe)*, ou départ, renvoi !

- Certes, voilà puissamment démontré d'une autre manière, celle-là intrinsèque à la teneur même de la *déclaration*, le caractère non seulement **nul** d'un tel pseudo-serment, mais encore très **pervers** et **pernicieux**, puisqu'il implique en lui-même et sous-tend tellement d'erreurs, d'hérésies et un germe de subversion de tout l'ordre hiérarchique.

RÉFLEXION FINALE SUR LA GRAVITÉ DE JURER VRAI CE QUI EST FAUX

- Réfléchissons encore plus amplement et profondément avec saint Augustin :

« Les hommes font en effet des serments mensongers soit quand ils se trompent, soit quand ils sont trompés. Car ou bien l'homme pense vrai ce qui est faux et jure témérairement, ou bien il sait ou pense que cela est faux et le jure cependant vrai.

Néanmoins, ces deux formes de *parjures* mentionnées sont bien différentes. Que jure celui qui pense vrai ce pour quoi il jure : il n'en croit pas moins vrai ce qui est faux. Celui-là ne fait point de *parjure* en esprit (*ex animo*), il se trompe ou est trompé (*fallitur*), il tient pour vrai ce qui est faux, mais il n'en fait point serment en sachant la chose fausse. Tandis que l'autre sait que c'est faux et déclare que c'est vrai ; et jure être vrai ce qu'il sait être faux. Voyez quel **monstre** détestable est une telle manière d'agir, et à quel point elle doit être extirpée des actes humains ?... Il est **parjure**.

Il importe de considérer comment la parole procède de l'esprit. La langue seule ne rend point coupable, si l'esprit n'est point coupable. Qui, en effet, ne se trompe pas ou n'est point trompé, même s'il ne le veut pas ? Quel est l'homme que

l'erreur ou la tromperie (fallacia) ne surprend pas ?... Puis donc que le parjure est un péché grave, l'Écriture te conseille : "Ne jure pas "». (Sermon 180, de verb. Apost. Jae.)

Terrible mais salutaire réflexion ! Messieurs les abbés, prenez garde à ce que vous faites ! N'ajoutez point une seconde imprudence à la première, la poursuite téméraire de l'observance d'un serment mensonger !

Que vous l'ayez fait autrefois de bonne foi ou en connaissance de cause, faites que l'on ne puisse pas continuer à dire à votre sujet :

«Il fait un serment téméraire et a l'impiété de l'accomplir... Il excuse le crime par le fait du serment, en sorte que, sous couvert de piété, il devient impie...Il fut insensé en le proférant, et impie en le mettant à exécution».

Écoutez les sages conseils et avis des Saints Docteurs :

«Dans les mauvaises promesses, il faut regarder là où elles conduisent. Une promesse qui conduit au crime (au mal, au péché, à l'erreur) est impie. On ne doit pas accomplir le mal inconnu que l'on a imprudemment promis... Car pour un serment portant sur quelque chose de malhonnête, il n'y a pas à craindre que, parce que j'ai juré, je sois parjure.. En n'accomplissant pas ce qu'il a ainsi juré il n'encourt point le parjure car une telle chose ne peut être l'objet d'un serment... Ce qu'il ne devait pas faire en soi, il ne devait pas le commander aux autres».

Quant à ceux qui ont déjà eu la sagesse de rompre avec un pareil serment pernicieux, il m'est très pénible d'ajouter ce qui suit, mais cela me paraît nécessaire pour l'un des deux dont il va être question.

A m'en tenir à ce que l'un et l'autre m'ont dit peu après leur départ dans le bon sens, et en référence aux deux catégories diverses mentionnées par saint Augustin, il m'apparaît que M. l'abbé X se rattache à la première, tandis que, fort malheureusement, l'abbé Paladino semble avoir été de la seconde, comme son comportement toujours actuel de compromission avec les guérardo-thucistes-vieux-catholiques semble en renforcer le prolongement. A ma question :

- Quand vous avez prêté ce serment de reconnaissance de JP II, le saviez-vous déjà illégitime ?
- Oui, m'a-t-il répondu ! en le tenant cependant comme une *simple opinion*... ! ?

Quant aux 5 à l'origine de *Sodalitium*, dont un illégitimement "sacré" et peu après défroqué, ils semblent bien l'avoir fait eux aussi de cette seconde façon, en connaissance de cause. N'est-ce point là l'explication de leur adhésion à la *fourthèse* guérardienne leur permettant de prétendre n'avoir *reconnu* JP II que *materialiter* et pas *formaliter* ? A commencer à **s'asseoir ainsi sur les principes**, faut-il s'étonner de les voir persévérer jusqu'ici dans une alliance avec une *lignée* liée à toutes sortes de schismatiques et hérétiques !?

Ajoutons pour ma consolation ce qui suit avec saint Augustin (ibid.) :

«Avant tout, donc, mes frères, je vous supplie, afin que ce ne soit pas en vain que Dieu m'ait poussé à parler ainsi. Car c'est devant Lui que je vous ai dit que j'ai souvent évité cette question : j'ai craint, qu'en avertissant et en prévenant je rende plus coupables ceux qui n'écouteront pas : pourtant, aujourd'hui, j'ai craint plus encore de refuser de dire ce que je me suis senti obligé de dire».

Notre Dame de la Merci : délivrez-les !